

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII^e ANNEE. - N^o 61

VENDREDI 1^{er} AOÛT 2008

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 1^{er} AOÛT 2008

	Pages
Hommage à la mémoire des fonctionnaires de Paris morts pour la France.....	2185
VILLE DE PARIS	
Désignation d'une représentante du Maire de Paris à la présidence du Conseil des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) de la Ville de Paris et aux Comités de Pilotage des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) des 13 ^e , 15 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements (Arrêté du 10 juillet 2008).....	2187
Désignation de représentants du Maire de Paris au sein des Commissions de Surveillances des hôpitaux et groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Arrêté du 28 juillet 2008).....	2187
Relèvement des tarifs d'inscription des centres d'animation Brancion, Frères Voisins, Espace Cévennes, Espace Paris Plaine et Sohane Benziane (15 ^e arrondissement), applicable à compter du 1 ^{er} septembre 2008 (Arrêté du 23 juillet 2008).....	2188
Fixation des tarifs d'utilisation des équipements et de location de matériel et d'éclairage du Stade Charléty (13 ^e) pour les établissements scolaires, associations et autres groupements (Arrêté du 24 juillet 2008).....	2189
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o 2008-073 instaurant des voies vertes dans plusieurs voies du Bois de Vincennes, à Paris 12 ^e (Arrêté du 25 juillet 2008).....	2193
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o 2008-075 instaurant un nouveau sens de circulation rue Affre, à Paris 18 ^e (Arrêté du 25 juillet 2008).....	2193
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o 2008-076 instaurant un contresens de circulation réservé aux cycles dans plusieurs voies du 2 ^e arrondissement (Arrêté du 24 juillet 2008).....	2194
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o 2008-080 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans la rue du Colonel Pierre Avia, à Paris 15 ^e (Arrêté du 25 juillet 2008).....	2194
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o STV 6/2008-023 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue du Général Brunet, à Paris 19 ^e (Arrêté du 24 juillet 2008).....	2195

Hommage à la mémoire des fonctionnaires de Paris morts pour la France.

VILLE DE PARIS

Paris, le 17 juillet 2008

L'Adjoint au Maire
chargé de l'Organisation
et du Fonctionnement
du Conseil de Paris,
de la Propreté
et du traitement des déchets

A l'occasion du 64^e anniversaire de la Libération de Paris, une cérémonie en hommage aux fonctionnaires de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique, du Crédit Municipal et de l'Ancien Octroi de Paris morts pour la France aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle des Prévôts, le lundi 25 août 2008 à 12 h 30 précises.

Le Maire de Paris invite Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Commune de Paris et tous les personnels qui le souhaitent, à s'associer à cet hommage.

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé de l'Organisation
et du Fonctionnement du Conseil de Paris,
de la Propreté et du traitement des déchets

François DAGNAUD

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture des épreuves professionnelles de sélection en vue de l'établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 24 juillet 2008)..... 2195

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade d'éducateurs des activités physiques et sportives hors classe (F/H) de la Commune de Paris. — (Arrêté modificatif du 25 juillet 2008)..... 2196

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un sous-directeur de la Commune de Paris 2196

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008 pour 7 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 18 postes d'élèves civils..... 2196

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008..... 2196

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008 pour 7 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 18 postes d'élèves civils..... 2201

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008..... 2201

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008 pour 6 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 16 postes d'élèves civils..... 2205

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008..... 2206

DEPARTEMENT DE PARIS

Désignation d'une représentante du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, aux Comités de Pilotage des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) des 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements (Arrêté du 10 juillet 2008)..... 2211

Désignation d'un représentant du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au sein de la Commission Régionale de Concertation en Santé Mentale (Arrêté du 28 juillet 2008). 2212

Fixations des tarifs journaliers 2008 applicables à l'établissement « Appartement d'Accueil Simone Weil » situé 12, rue Simone Weil, à Paris 13^e (Arrêté du 18 juillet 2008).. 2212

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2008-2181 fixant le nombre et la répartition des autorisations de mises en stage d'Adjoints Administratifs hospitaliers de 2^e classe au titre de 2008 (Arrêté du 28 juillet 2008)..... 2212

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00499 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 17 juillet 2008) 2213

Arrêté n° 2008-03 relatif à la composition du jury pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble 18, rue de la Huchette, à Paris 4^e (Arrêté du 22 juillet 2008)..... 2214

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000033 dressant la liste d'aptitude au grade de maître-ouvrier au titre de l'année 2007 (Arrêté du 23 juillet 2008) 2214

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000034 dressant le tableau d'avancement au grade de maître-ouvrier principal au titre de l'année 2007 (Arrêté du 23 juillet 2008)..... 2214

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000035 dressant le tableau d'avancement au grade d'ouvrier professionnel principal au titre de l'année 2007 (Arrêté du 23 juillet 2008)..... 2215

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000036 dressant le tableau d'avancement au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile principal au titre de l'année 2007 (Arrêté du 23 juillet 2008)..... 2215

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000037 dressant le tableau d'avancement au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile au titre de l'année 2007 (Arrêté du 23 juillet 2008) 2215

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 2216

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-2823 bis fixant l'ouverture de l'examen professionnel de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle (Arrêté du 21 juillet 2008)..... 2216

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-2874 fixant la répartition des épreuves considérées comme principales et l'application du groupe s'y rapportant (Arrêté du 23 juillet 2008)..... 2216
Annexe : liste des épreuves principales par concours ou examens professionnels 2217

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture des épreuves professionnelles en vue de l'établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Ville de Paris, au titre de l'année 2008..... 2218

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel 2218

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H) 2218

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2219

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2219

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 2220

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 2220

VILLE DE PARIS

Désignation d'une représentante du Maire de Paris à la présidence du Conseil des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) de la Ville de Paris et aux Comités de Pilotage des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) des 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Le Maire de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et L. 2122-25 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 21 avril 2008 ayant désigné Mme Maïté ERRECART, Conseillère de Paris, Adjointe au Maire de Paris chargée des Ressources Humaines, de l'administration générale et des relations avec les maires d'arrondissement, pour représenter la Ville de Paris au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (C.D.A.D.) de Paris ;

Vu la convention-cadre relative à la création des Points d'Accès au Droit de la Ville de Paris en date du 20 octobre 2003, et notamment son article 5 ;

Vu les conventions constitutives modifiées des Point d'Accès au Droit (P.A.D.) du 18^e et 19^e arrondissements respectivement en date du 11 décembre 2006 et du 13 décembre 2007, et notamment leur article 4b ;

Vu les conventions constitutives des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) des 20^e, 15^e et 13^e arrondissements respectivement en date du 8 décembre 2005, 11 décembre 2006 et 8 janvier 2008, et notamment leur article 4b ;

Arrête :

Article premier. — Mme Maïté ERRECART, Adjointe au Maire de Paris chargée des Ressources Humaines, de l'administration générale et des relations avec les maires d'arrondissement, est désignée pour me représenter, en tant que de besoin, à la présidence du Conseil des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) de la Ville de Paris.

Art. 2. — Mme Maïté ERRECART est par ailleurs désignée pour me représenter aux Comités de Pilotage des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) des 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Maïté ERRECART ;
- M. le Maire du 13^e arrondissement ;
- M. le Maire du 15^e arrondissement ;
- M. le Maire du 18^e arrondissement ;
- M. le Maire du 19^e arrondissement ;
- Mme la Maire du 20^e arrondissement ;
- Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- M. le Directeur des Affaires Juridiques.

Fait à Paris, le 10 juillet 2008

Bertrand DELANOË

Désignation de représentants du Maire de Paris au sein des Commissions de Surveillances des hôpitaux et groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu les dispositions de l'article R. 6147-25 (alinéa 3) du Code de la santé publique ;

Arrête :

Article premier. — Les conseillers dont les noms suivent sont désignés pour représenter le Maire de Paris au sein des Commissions de Surveillances des hôpitaux et groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris :

- Hôpital Dieu-Garancière (4^e) :
- Mme Claudine MUKIZWA, Conseillère d'arrondissement ;
- Groupe Hospitalier Lariboisière - Ferrand Widal (10^e) :
- Mme Alexandra CORDEBARD, Conseillère d'arrondissement ;
- Hôpital Saint-Louis (10^e) :
- M. Alain-Pierre PEYRAUD, Conseiller d'arrondissement ;
- Hôpital Armand Trousseau - La Roche Guyon (12^e) :
- Mme Nadine REMY, Conseillère d'arrondissement ;
- Hôpital Rothschild (12^e) :
- Mme Pénélope KOMITES, Conseillère d'arrondissement ;
- Hôpital Saint-Antoine (12^e) :
- M. François PELLEGGRI, Conseiller d'arrondissement ;
- Groupe Hospitalier Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale (13^e) :
- Mme Claire DAVY, Conseillère d'arrondissement ;
- Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière (13^e) :
- Mme Laurence LAMBLIN, Conseillère d'arrondissement ;
- Groupe Hospitalier Cochin - Saint-Vincent de Paul (14^e) :
- Mme Danièle POURTAUD, Conseillère d'arrondissement ;
- Groupe Hospitalier Broussais - Hôpital européen Georges Pompidou (15^e) :
- M. Jérôme LORIAU, Conseiller d'arrondissement ;
- Hôpital Necker - Enfants malades (15^e) :
- Mme Pascale de ZORDI, Conseillère d'arrondissement ;
- Hôpital Vaugirard - Gabriel Pallez (15^e) :
- Mme Sylvie CEYRAC, Conseillère d'arrondissement ;
- Groupe Hospitalier Sainte-Périne - Rossini - Chardon Lagache (16^e) :
- M. Emmanuel MESSAS, Conseiller d'arrondissement ;
- Hôpital Bichat - Claude Bernard (18^e) :
- M. Dominique DEMANGEL, Conseiller d'arrondissement ;
- Hôpital Bretonneau (18^e) :
- M. Dominique DEMANGEL, Conseiller d'arrondissement ;
- Hôpital Robert Debré (19^e) :
- M. Christophe NAJEM, Conseiller d'arrondissement ;
- Hôpital Tenon (20^e) :
- M. Serge VAJMAN, Conseiller d'arrondissement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juillet 2008

Bertrand DELANOË

Relèvement des tarifs d'inscription des centres d'animation Brancion, Frères Voisins, Espace Cévennes, Espace Paris Plaine et Sohane Benziane (15^e arrondissement), applicable à compter du 1^{er} septembre 2008.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre III et le livre V de sa deuxième partie relative à la Commune ;

Vu la délibération 2008 SGCP 3 du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 et L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu la convention de délégation de service public modifiée du 24 juillet 2006 pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisins, Espace Paris Plaine et Espaces Cévennes (15^e) ;

Vu la convention de délégation de service public modifiée du 5 juillet 2005 pour la gestion du centre d'animation Sohane Benziane (15^e) ;

Vu la délibération 2007 DF 68-3 en date des 17, 18 et 19 décembre 2007 autorisant le Maire de Paris à procéder, par voie d'arrêtés, aux relèvements de tarifs dans la limite maximum de 1,6 % ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 23 mai 2008 relevant les tarifs d'inscription des centres d'animation de la Ville de Paris à compter du 1^{er} septembre 2008 ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 20 juin 2008 accordant délégation de signature à certains agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Sur la proposition de la Directrice de la Jeunesse et des Sports ;

Arrête :

Article premier. — Principes de relèvement des tarifs soumis au Quotient Familial.

1^o) Les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation du 15^e arrondissement ressortissant de la tranche QF 6 du Quotient Familial sont relevés de 1,6 %, conformément au taux maximum de relèvement tarifaire prévu par la délibération 2007 DF 68-3 du Conseil de Paris, en date des 17, 18 et 19 décembre 2007.

2^o) Les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation du 15^e arrondissement ressortissant de toutes les tranches du Quotient Familial (QF 1 à QF 8) sont relevés par application des coefficients suivants sur la base des tarifs QF 6 revalorisés calculés au 1^o) précédent :

Activités courantes, Cours individuels de musique, Chorales de 21 à 50 usagers, Chorales de 51 usagers et plus, Activités en libre accès :

Tranche de Quotient Familial	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
Coefficient de revalorisation	0,4	0,5085	0,6288	0,7590	0,9	1	1,1	1,2

— Stages, Séjours :

Tranche de Quotient Familial	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
Coefficient de revalorisation	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2

Ces coefficients sont établis de manière à conserver à l'identique la proportionnalité existante entre les 8 tranches du quotient familial, fixée par la délibération 2007 DJS 304 du Conseil de Paris en date des 26 et 27 mars 2007, relative aux tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris à compter du 1^{er} septembre 2007 :

3^o) Les tarifs ainsi obtenus font l'objet d'un arrondi à la dizaine de centimes d'euros inférieure.

Résumé de la formule de calcul :

$$\frac{\text{Tarif revalorisé} = (\text{Tarif QF6 (applicable au 1}^{\text{er}} \text{ septembre 2007)} \times 1,6 \% \text{ (taux directeur voté par le Conseil de Paris en décembre 2007)}) \times \text{Coefficient de revalorisation applicable à la catégorie d'activité et à la tranche de QF concernées}}{\text{Le tout, arrondi aux 10 centimes d'euros inférieurs}}$$

Art. 2. — Revalorisation des tarifs situés hors champ d'application Quotient Familial.

1^o) Les tarifs des locations de salles figurant au § 2-3 de l'annexe 1 de la délibération 2007 DJS 304 du Conseil de Paris en date des 26 et 27 mars 2007 relative aux tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris à compter du 1^{er} septembre 2007 sont revalorisés de 1,6 %, conformément au taux maximum de revalorisation prévu par la délibération 2007 DF 68-3 du Conseil de Paris, en date des 17, 18 et 19 décembre 2007.

2^o) Les tarifs ainsi obtenus font l'objet d'un arrondi à la dizaine de centimes d'euros inférieure.

3^o) Les tarifs des spectacles, figurant au 2-2 de l'annexe 1 de la délibération 2007 DJS 304 du Conseil de Paris en date des 26 et 27 mars 2007 relative aux tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris à compter du 1^{er} septembre 2007 ne sont pas relevés.

Art. 3. — Fixation des tarifs.

Par application des dispositions des articles 1 et 2 précédents, les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation du 15^e arrondissement sont relevés comme suit :

Art. 3-1. — Tarifs des activités courantes hebdomadaires (soumis à l'application du Quotient Familial) :

Tarifs annuels des activités, hors ateliers de musique individuels.

	Jusqu'à 26 ans inclus							
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
45'	67,00	85,20	105,40	127,20	150,80	167,60	184,40	201,10
1 h	71,90	91,40	113,00	136,40	161,80	179,80	197,80	215,70
1 h 15	81,20	103,30	127,70	154,20	182,80	203,20	223,50	243,80
1 h 30	85,70	109,00	134,80	162,70	192,90	214,30	235,80	257,20
2 h	94,20	119,80	148,20	178,90	212,10	235,70	259,20	282,80
2 h 30	106,80	135,80	168,00	202,80	240,40	267,20	293,90	320,60
3 h	121,90	154,90	191,60	231,60	274,30	304,80	335,20	365,70

Plus de 26 ans								
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
45'	79,20	100,70	124,50	150,30	178,30	198,10	217,90	237,70
1 h	85,30	108,40	134,10	161,90	192,00	213,30	234,60	256,00
1 h 15	91,40	116,20	143,70	173,50	205,70	228,60	251,40	274,30
1 h 30	97,50	123,90	153,30	185,00	219,40	243,80	268,20	292,60
2 h	109,70	139,40	172,40	208,20	246,80	274,30	301,70	329,10
2 h 30	128,00	162,70	201,20	242,90	288,00	320,00	352,00	384,00
3 h	146,30	185,90	229,90	277,60	329,10	365,70	402,30	438,90

Le tarif prévu pour une durée hebdomadaire de 3 h pour une même activité s'applique de manière forfaitaire aux horaires effectués au-delà de ces 3 h.

Tarifs annuels des ateliers de musique individuels.

Jusqu'à 26 ans inclus								
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
20'	128,00	162,70	201,20	242,90	288,00	320,00	352,00	384,00
30'	195,00	247,90	306,60	370,10	438,90	487,60	536,40	585,20
1 h *	128,00	162,70	201,20	242,90	288,00	320,00	352,00	384,00

Plus de 26 ans								
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
20'	140,20	178,20	220,40	266,00	315,40	350,50	385,50	420,60
30'	207,20	263,40	325,80	393,20	466,30	518,10	569,90	621,70
1 h *	140,20	178,20	220,40	266,00	315,40	350,50	385,50	420,60

* Ces tarifs sont prévus pour les cours d'une heure pour 3 personnes, soit 20 minutes par personne.

Art. 3-2. — Tarifs des stages et séjours (soumis à l'application du quotient familial).

Stages (tarifs horaires) :

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
Enfants et adolescents (jusqu'à 26 ans inclus)	1,00	1,20	1,40	1,60	1,80	2,00	2,20	2,40
Adultes (plus de 26 ans)	3,00	3,60	4,20	4,80	5,40	6,00	6,70	7,30

Séjours (tarifs par jour/usager) :

Tarif par jour/par usager	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
en Ile-de-France	5,00	6,00	7,10	8,10	9,10	10,10	11,10	12,10
En province	7,10	8,50	9,90	11,30	12,80	14,20	15,60	17,00
A l'étranger	9,10	10,90	12,80	14,60	16,40	18,20	20,10	21,90
Chantiers de jeunes et séjours humanitaires	4,50	5,40	6,40	7,30	8,20	9,10	10,00	10,90

Art. 3-3. — Autres tarifs.

Espace Paris Plaine :	
Service répétition 4 h avec régisseur	386 € H.T.
Service spectacle 4 h avec ouvrier et régisseur	467 € H.T.
Centre Frères Voisin	
	92 € pour une activité annuelle

Art. 4. — Prise d'effet.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2008 dans les centres d'animation Brancion, Frères Voisins, Espace Cévennes, Espace Paris Plaine et Sohane Benziane (15^e arrondissement).

Art. 5. — Mise en œuvre.

La Directrice Générale de la Jeunesse et des Sports est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copies seront adressées :

— au Préfet de Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau des Affaires Juridiques ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ;

— à la Directrice Générale de la Jeunesse et des Sports, Service des Affaires Juridiques et Financières.

Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Directrice Générale
de la Jeunesse et des Sports*

Bernadette COULON-KIANG

Fixation des tarifs d'utilisation des équipements et de location de matériel et d'éclairage du Stade Charléty (13^e) pour les établissements scolaires, associations et autres groupements.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre III et le livre V de sa deuxième partie relative à la Commune ;

Vu la délibération en date des 27 et 28 février 2006, autorisant le Maire de Paris à fixer les tarifs d'utilisation des équipements du Stade Charléty (13^e) pour les établissements scolaires, associations et autres groupements ;

Vu la délibération du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 7 et 8 juillet 2008, autorisant le Maire de Paris à fixer les tarifs d'utilisation des équipements du Stade Charléty (13^e) pour les établissements scolaires, associations et autres groupements ;

Sur la proposition de la Directrice de la Jeunesse et des Sports ;

Arrête :

Article premier. — Utilisateurs bénéficiant de la gratuité :

La gratuité de l'utilisation des équipements du Stade Charléty est accordée aux utilisateurs suivants :

— services de la Ville de Paris ou prestataires de marché agissant pour son compte ;

— établissements scolaires du 1^{er} degré publics ou privés sous contrat d'association avec l'Etat ;

— collèges publics ou privés sous contrat d'association avec l'Etat ;

— organisateurs de manifestations à but caritatif satisfaisant aux trois conditions suivantes : intérêt général de la manifestation avéré, ouverture à un très large public, accès gratuit ou reversement des recettes à un organisme caritatif (attesté par un récépissé délivré par l'organisme bénéficiaire).

Une réduction de moitié sur les tarifs applicables aux créneaux habituels d'utilisation régulière (hors stages) est accordée à l'utilisateur suivant :

— « le club utilisateur majeur du Stade Sébastien Charléty » selon les termes de la Convention d'Occupation du Domaine Public de certaines dépendances du Stade Sébastien Charléty par le Paris Universités Club.

Art. 2. — Tarifs applicables aux utilisations régulières :

2.1. Créneaux attribués à des organismes sans but lucratif :

2.1.1. Les équipements sportifs couverts :

Equipement	Tarif horaire créneaux ordinaires (en €)	Tarif horaire stages (en €)
Salle Pierre Charpy	16,5	31
Dojo	9	22

2.1.2. Les équipements sportifs non-couverts :

Equipement	Tarif horaire créneaux ordinaires (en €)	Tarif horaire stages (en €)
Piste du terrain d'honneur	11	22
Terrain d'honneur	27,5	46
Piste du terrain synthétique	5,5	16,5
Terrain synthétique	5,5	16,5

2.2. Créneaux attribués à des organismes à but lucratif :

2.2.1. Les équipements sportifs couverts :

Equipement	Tarif horaire créneaux ordinaires (en €)	Tarif horaire stages (en €)
Salle Pierre Charpy	33	62
Dojo	18	44

2.2.2. Les équipements sportifs non-couverts :

Equipement	Tarif horaire créneaux ordinaires (en €)	Tarif horaire stages (en €)
Piste du terrain d'honneur	22	44
Terrain d'honneur	55	92
Piste du terrain synthétique	11	33
Terrain synthétique	11	33

2.3. Espaces à usage médical, paramédical ou commercial :

L'occupation des espaces à usage médical, paramédical ou commercial est consentie moyennant un loyer de 12,50 €/m²/mois hors charges.

Art. 3. — Tarifs applicables aux utilisations exceptionnelles :

Pour l'application des tarifs définis ci-après toute demi-journée ou journée commencée est due. L'organisation d'une manifestation exceptionnelle les dimanches et jours fériés donne lieu à une majoration de 50 % des tarifs.

Ces tarifs ne sont par ailleurs pas exclusifs d'une demande de remboursement des dépenses engagées par l'administration en cas de dégradation anormale des équipements liée à l'occupation.

3.1. Manifestations exceptionnelles avec recettes :

Les manifestations avec recettes sont celles qui donnent lieu à perception de droits d'entrée auprès du public.

3.1.1. Tarifs d'utilisation du terrain d'honneur :

3.1.1.1. Manifestations sportives :

Un montant de 10 % des recettes est perçu après déduction de la taxe des spectacles. Il existe cependant un minimum forfaitaire, pour couvrir une part des frais occasionnés pour la Ville par l'occupation.

taire, pour couvrir une part des frais occasionnés pour la Ville par l'occupation.

Nombre de spectateurs	Minimum forfaitaire par journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 450
De 501 à 1 000 personnes	1 890
De 1 001 à 2 000 personnes	3 950
De 2 001 à 7 500 personnes	7 790
Plus de 7 500 personnes	20 055

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours (comme les meetings d'athlétisme), une réduction de 10 % est applicable sur la grille du minimum forfaitaire.

Pour les entraînements de sportifs préparant une compétition, un tarif horaire de 30 € s'applique.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 725 €.

3.1.1.2. Manifestations non-sportives :

Un montant de 10 % des recettes est perçu après déduction de la taxe des spectacles. Il existe cependant un minimum forfaitaire, pour couvrir une part des frais occasionnés pour la Ville par l'occupation.

Nombre de spectateurs	Minimum forfaitaire par journée (en €)
Moins de 500 personnes	2 970
De 501 à 1 000 personnes	3 960
De 1 001 à 2 000 personnes	8 250
De 2 001 à 7 500 personnes	16 324
Plus de 7 500 personnes	42 020

Chaque jour de montage/démontage est facturé 1 485 €.

3.1.2. Tarifs d'utilisation de la salle Pierre Charpy :

3.1.2.1. Manifestations sportives :

Un montant de 10 % des recettes est perçu après déduction de la taxe des spectacles. Il existe cependant un minimum forfaitaire, pour couvrir une part des frais occasionnés pour la Ville par l'occupation.

Nombre de spectateurs	Minimum forfaitaire par journée (en €)
Moins de 500 personnes	550
De 501 à 1 000 personnes	1 050
De 1 001 à 2 000 personnes	1 650

Chaque jour de montage/démontage est facturé 375 €.

3.1.2.2. Manifestations non-sportives :

Un montant de 10 % des recettes est perçu après déduction de la taxe des spectacles. Il existe cependant un minimum forfaitaire, pour couvrir une part des frais occasionnés pour la Ville par l'occupation.

Nombre de spectateurs	Minimum forfaitaire par journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 500
De 501 à 1 000 personnes	3 000
De 1 001 à 2 000 personnes	4 710

Chaque jour de montage/démontage serait facturé 750 €.

3.1.3. Tarifs d'utilisation des coursives et de l'esplanade :

Les coursives situées sous les tribunes du terrain d'honneur, ainsi que l'esplanade, peuvent faire l'objet d'une utilisation pour des manifestations sportives et non sportives. La tarification s'effectue en fonction du nombre de mètres carrés occupés par jour.

3.1.3.1. Manifestations sportives :

Le tarif est de 3,75 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 710 €.

3.1.3.2. Manifestations non sportives :

Le tarif est de 6,80 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 1 450 €.

3.1.4 Tarifs d'utilisation des salons :

Le Stade Charléty dispose de quatre lieux équivalents à des salons et qui peuvent être utilisés pour des événements non sportifs : le Salon d'honneur, la Salle de presse, la Salle de conférences et la Salle de réunion.

Salons	Tarif 1/2 journée (en €)	Tarif journée (en €)
Salon d'honneur	280	490
Salle de presse	250	450
Salle de conférences	250	450
Salle de réunion	55	100

3.2. Manifestations exceptionnelles sans recettes :

3.2.1. Tarifs d'utilisation du terrain d'honneur :

3.2.1.1. Manifestations mises en place par des organismes à but non lucratif et non cultuel :

3.2.1.1.a/ Manifestations sportives :

Nombre de spectateurs	Tarif journée(en €)
Moins de 500 personnes	710
De 501 à 1 000 personnes	945
De 1 001 à 2 000 personnes	1 970
De 2 001 à 7 500 personnes	3 895
Plus de 7 500 personnes	10 025

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours (comme les meetings d'athlétisme), une réduction de 10 % est applicable.

Pour les entraînements de sportifs préparant une compétition, un tarif horaire de 30 € s'applique.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 355 €.

3.2.1.1.b/ Manifestations non-sportives :

Nombre de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 450
De 501 à 1 000 personnes	1 890
De 1 001 à 2 000 personnes	3 950
De 2 001 à 7 500 personnes	7 790
Plus de 7 500 personnes	20 055

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours, une réduction de 10 % est applicable.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 725 €.

3.2.1.2. Manifestations mises en place par des organismes à but lucratif ou cultuel :

3.2.1.2.a/ Manifestations sportives :

Nombre de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 900
De 501 à 1 000 personnes	2 520
De 1 001 à 2 000 personnes	5 250
De 2 001 à 7 500 personnes	10 390
Plus de 7 500 personnes	26 740

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours, une réduction de 10 % est applicable.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 950 €.

Pour les entraînements de sportifs préparant une compétition, un tarif horaire de 30 € s'applique.

3.2.1.2.b/ Manifestations non-sportives :

Nombre de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	2 970
De 501 à 1 000 personnes	3 960
De 1 001 à 2 000 personnes	8 250
De 2 001 à 7 500 personnes	16 324
Plus de 7 500 personnes	42 020

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours, une réduction de 10 % est applicable.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 1 485 €.

3.2.2. Tarifs d'utilisation de la Salle Pierre Charpy :

3.2.2.1 Manifestations mises en place par des organismes à but non lucratif et non cultuel :

3.2.2.1.a/ Manifestations sportives :

Nombre de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	300
De 501 à 1 000 personnes	525
De 1 001 à 2 000 personnes	825

Chaque jour de montage/démontage est facturé 150 €.

3.2.2.1.b/ Manifestations non-sportives :

Nombre de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	750
De 501 à 1 000 personnes	1 050
De 1 001 à 2 000 personnes	1 650

Chaque jour de montage/démontage est facturé 375 €.

3.2.2.2. Manifestations mises en place par des organismes à but lucratif ou cultuel :

3.2.2.2.a/ Manifestations sportives :

Nombre de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 000
De 501 à 1 000 personnes	1 400
De 1 001 à 2 000 personnes	2 200

Chaque jour de montage/démontage est facturé 500 €.

3.2.2.2.b/ Manifestations non-sportives :

Nombre de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 500
De 501 à 1 000 personnes	3 000
De 1 001 à 2 000 personnes	4 710

Chaque jour de montage/démontage est facturé 750 €.

3.2.3. Tarifs d'utilisation des coursives et de l'esplanade :

3.2.3.1. Manifestations mises en place par des organismes à but non lucratif et non cultuel :

3.2.3.1.a/ Manifestations sportives :

Le tarif est de 1,75 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 338 €.

3.2.3.1.b/ Manifestations non sportives :

Le tarif est de 2,25 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 675 €.

3.2.3.2. Manifestations mises en place par des organismes à but lucratif ou cultuel :

3.2.3.2.a/ Manifestations sportives :

Le tarif est de 3,30 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 710 €.

3.2.3.2.b/ Manifestations non sportives :

Le tarif est de 5,25 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 1 450 €.

3.2.4. Tarifs d'utilisation des salons :

3.2.4.1. Manifestations mises en place par des organismes à but non lucratif et non cultuel :

Salons	Tarif 1/2 journée (en €)	Tarif journée (en €)
Salon d'honneur	220	385
Salle de presse	200	350
Salle de conférences	200	350
Salle de réunion	45	80

3.2.4.2. Manifestations mises en place par des organisations à but lucratif ou cultuel :

Salons	Tarif 1/2 journée (en €)	Tarif journée (en €)
Salon d'honneur	280	490
Salle de presse	250	450
Salle de conférences	250	450
Salle de réunion	55	100

3.3. Tournages :

Type de tournage	Forfait journalier (en €)	Forfait par équipe (en €)			Droits de stationnement des véhicules dans l'enceinte (en €)	
		11-20 pers.	21-50 pers.	Plus de 50 pers.	Véhicule technique ou jeu	Groupe électrogène, cantine, camion cuisine
Mise en valeur du patrimoine, Film d'école, Reportage						
Photo artistique	120					
Court-métrage, Documentaire	300	11-20 pers.	21-50 pers.	Plus de 50 pers.	Véhicule technique ou jeu	Groupe électrogène, cantine, camion cuisine
		200	400	650	40	60
Long-métrage, Fiction TV, Film ou photo publicitaire	700	11-20 pers.	21-50 pers.	Plus de 50 pers.	Véhicule technique ou jeu	Groupe électrogène, cantine, camion cuisine,
		400	800	1 300	40	60

En dehors des heures ouvrables du Stade Charléty (7 h-23 h), tout dépassement sera facturé 85 € par heure.

Dans le cas d'un tournage réalisé entièrement de nuit (23 h-7 h), le forfait journalier est majoré de 50 %.

3.4. Buvettes :

L'installation de buvettes peut être autorisée moyennant le paiement d'une redevance équivalent à 15 % du chiffre d'affaires H.T. réalisé.

Art. 4. — Tarifs applicables à la location de matériel au Stade Charléty :

4.1. Tarifs pour 1 journée de location :

Les tarifs suivants correspondent à une location d'une durée d'une journée (coefficient 1). Pour une location plus longue, ces tarifs sont à multiplier par le coefficient correspondant à la durée effective, qui figure à l'article 2.

Tarif pour une journée : Coefficient 1.

Sonorisation :

Articles	Prix unitaire en €
Rack « Conférence » comprenant : 1 micro HF, 1 micro fil, 1 lecteur CD + 2 enceintes	212
Rack « Conférence » comprenant : 1 micro HF, 1 micro fil, 1 lecteur CD + 4 enceintes	244
Microphone HF MAIN SENNHEISER SKM 5000	91
Microfone FIL SHURE - SM58	13

Microphone HF SERRE TETE/CRAVATE SENNHEISER	91
Pupitre orateur équipé de : 2 micros Col de cygne SENNHEISER ME36	85

Electricité :

Articles	Prix unitaire en €
Armoire de distribution 125 A TRIPHASE AD125T/4 x 32T Protection différentielle réglable 2 x 63 Atri + 4 x 32 A tri + 10 PC 16 A	70
Sabot de distribution 16 A MONOPHASE BD16M/2XPC Protection différentielle 30mA P17 16 A mono>2 x PC 16 A	10
Passage de câbles 1 mètre 4 x 50mm	24
Câblage électrique PC16 A 10 m	4
PC16 A 20 m	8
Multiprises 4 plots	2

Vidéo :

Articles	Prix unitaire en €
Lecteur DVD PHILIPS	45
Magnétoscope VHS PANASONIC	45
Ecran plasma format 16/9 107 cm sur pied PIONEER	325
Vidéoprojecteur 3500 lumens SANYO PLC/X116	480
Ecran de projection sur cadre 2 m 40 x 1 m 80	75
4 m x 3 m	90

Accessoires :

Articles	Prix unitaire en €
Paravent 3 volets	50
Podium 2 x 1 m	17
Escalier podium	38

4.2. Coefficients applicables selon la durée de location :

Coefficients :

1 jour	1	15 jours	6,4
2 jours	1,5	16 jours	6,7
3 jours	2	17 jours	7
4 jours	2,8	18 jours	7,3
5 jours	3,3	19 jours	7,6
6 jours	3,7	20 jours	7,8
7 jours	4	21 jours	8
8 jours	4,3	22 jours	8,2
9 jours	4,6	23 jours	8,4
10 jours	4,9	24 jours	8,6
11 jours	5,2	25 jours	8,8
12 jours	5,5	26 jours	9
13 jours	5,8	27 jours	9,2
14 jours	6,1	28 jours	9,4

29 jours	9,6	36 jours	11
30 jours	9,8	37 jours	11,2
31 jours	10	38 jours	11,4
32 jours	10,2	39 jours	11,6
33 jours	10,4	40 jours	11,8
34 jours	10,6	41 jours	12
35 jours	10,8	42 jours	12,2

4.3. Tarifs horaires applicables à l'éclairage des mâts :

Nb de mâts	Utilisation 25 %	Utilisation 100 %
1	56 €	225 €
2	112 €	450 €
3	168 €	675 €
4	225 €	900 €

Art. 5. — La Directrice de la Jeunesse et des Sports est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copies seront adressées :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau des affaires juridiques ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile de France ;
- au Directeur des Finances, Bureau F5, Section des recettes ;
- à la Directrice de la Jeunesse et des Sports, Service des Affaires Juridiques et Financières.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Jeunesse et des Sports
Bernadette COULON-KIANG

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-073 instaurant des voies vertes dans plusieurs voies du Bois de Vincennes, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-4 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 110-2 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu la Charte pour l'aménagement durable du Bois de Vincennes du 27 novembre 2003, et notamment le chapitre 2 ;

Vu le décret n° 2004-998 du 16 septembre 2004 relatif aux voies vertes et modifiant le Code de la route.

Considérant qu'il convient de restreindre l'accès et la circulation des véhicules motorisés pour préserver l'environnement, la sécurité et la tranquillité dans plusieurs voies du Bois de Vincennes, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient de classer en voie verte, les routes de la Ceinture du Lac Daumesnil, de la Tourelle, de Bourbon, Saint-Hubert et le carrefour de la Patte d'Oie ;

Considérant que ces mesures ont été présentées en Commission du Plan de Circulation dans sa séance du 10 novembre 2006 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Les voies suivantes du Bois de Vincennes, à Paris 12^e, sont classées en voies vertes conformément au décret n° 2004-998 du 16 septembre 2004 susvisé :

- Carrefour de la Patte d'Oie ;
- Route de la Tourelle : entre la route du Pesage et le carrefour de la Patte d'Oie ;
- Route de Bourbon : entre la route Saint-Hubert et le carrefour de la Pyramide ;
- Route Saint-Hubert : entre la route du Pesage et la route de Bourbon.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus, l'accès à ces voies reste autorisé aux véhicules de service et de secours.

Art. 3. — Les voies énumérées dans l'article 1^{er} du présent arrêté sont interdites aux cavaliers.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur de la Voirie et des Déplacements
Daniel LAGUET

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-075 instaurant un nouveau sens de circulation rue Affre, à Paris 18^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant qu'il importe d'améliorer les conditions de circulation et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la Capitale ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'instaurer un nouveau sens de circulation dans un tronçon de la rue Affre, à Paris 18^e ;

Considérant que cette mesure a été présentée en Commission du Plan de Circulation, dans sa séance du 20 décembre 2007 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Un nouveau sens de circulation est établi dans la voie suivante du 18^e arrondissement :

— Affre (rue) : depuis la rue Cavé vers et jusqu'à la rue Myrha.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 susvisé sont abrogées en ce qui concerne le tronçon de voie mentionné à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur de la Voirie et des Déplacements

Daniel LAGUET

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-076 instaurant un contresens de circulation réservé aux cycles dans plusieurs voies du 2^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 110-1, R. 411.8, R. 11-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant qu'il convient de développer une politique des déplacements plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air en favorisant une nouvelle répartition de l'espace public, notamment au profit des circulations douces ;

Considérant, dans ces conditions, qu'il convient d'instaurer un contresens de circulation réservé aux cycles dans les rues suivantes du quartier vert « Sentier » : Aboukir, Beauregard, Blondel, Notre-Dame de Bonne Nouvelle, des Petits Carreaux, Thorel, de Tracy et de la Ville Neuve, à Paris 2^e ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Par dérogation à l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 susvisé, les vélos sont autorisés à utiliser les voies indiquées ci-après à contresens de la circulation générale.

2^e arrondissement :

— Aboukir (rue d') depuis la rue Saint-Denis vers et jusqu'à la rue des Petits Carreaux ;

— Beauregard (rue) : depuis la rue de Cléry vers et jusqu'à la rue Poissonnière ;

— Blondel (rue) : depuis le boulevard de Sébastopol vers et jusqu'à la rue Saint-Denis ;

— Notre-Dame de Bonne Nouvelle (rue) : depuis la rue de la Lune vers et jusqu'à la rue Beauregard ;

— Petits Carreaux (rue des) : depuis la rue Réaumur vers et jusqu'à la rue d'Aboukir ;

— Thorel (rue) : depuis la rue Beauregard vers et jusqu'au boulevard de Bonne Nouvelle ;

— Tracy (rue de) : depuis la rue Saint-Denis vers et jusqu'au boulevard de Sébastopol ;

— Ville Neuve (rue de la) : depuis le boulevard de Bonne Nouvelle vers et jusqu'à la rue Beauregard.

Art. 2. — Les mesures prévues par le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante ;

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur de la Voirie
et des Déplacements*

Daniel LAGUET

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-080 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans la rue du Colonel Pierre Avia, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-060 du 21 mai 2008 ;

Considérant que dans le cadre des travaux du tramway T2, il convient d'instaurer, à titre provisoire, une modification des sens de circulation pour faciliter la circulation des véhicules et assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la rue du Colonel Pierre Avia, à Paris 15^e ;

Considérant que ces travaux s'échelonnent entre le 18 août et le 31 décembre 2008 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Un double sens de circulation est établi dans la voie suivante du 15^e arrondissement selon les conditions ci-après :

— Colonel Pierre Avia (rue du) : chaussée est, entre le n° 7 et la rue Louis Armand, du 2 juin au 18 août 2008 ;

Art. 2. — Un sens unique de circulation est établi dans la voie suivante du 15^e arrondissement selon les conditions ci-après :

— Colonel Pierre Avia (rue du) : chaussée ouest, depuis la rue Louis Armand vers et jusqu'à la limite administrative de Paris, du 18 août 2008 au 31 décembre 2008 ;

Art. 3. — Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté municipal n° 2008-067 sont abrogées.

Art. 4. — Dans les tronçons de voie cités ci-dessus et aux dates indiquées, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant entre la rue Louis Armand et le n° 6 de la rue du Colonel Pierre Avia (chaussée ouest). Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en chef,
Adjoint du Chef du Service des Déplacements
Daniel GARAUD

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2008-023 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue du Général Brunet, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation de travaux par la CPCU au droit du 37, rue du Général Brunet, à Paris 19^e, afin de réparer une fuite sur son réseau, nécessite la mise à sens unique de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 4 au 29 août 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est établi, à titre provisoire, du 4 au 29 août 2008 inclus, à Paris 19^e arrondissement :

— Général Brunet (rue du) : depuis le boulevard Sérurier vers et jusqu'à la place Rhin et Danube.

La circulation automobile sera déviée par la rue David d'Angers et par le boulevard Sérurier.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Attachée d'Administration
Chef de la Subdivision Administration Générale
Danièle MORCRETTE

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture des épreuves professionnelles de sélection en vue de l'établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 1148 du 28 septembre 1987 modifiée, fixant le statut particulier applicable aux ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris, notamment ses articles 5 et 7-1 ;

Vu la délibération DRH 24 des 7 et 8 juin 2004 fixant les modalités d'organisation de la liste d'aptitude d'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La Commission de Sélection chargée de l'établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008, se réunira à partir du 6 novembre 2008. L'épreuve orale se déroulera le 18 novembre 2008.

Un poste est à pouvoir.

Art. 2. — Les agents intéressés devront remettre leur candidature à leur chef de service avant le 3 octobre 2008 et les dossiers complets des candidats devront parvenir à la Direction des Ressources Humaines (Bureau de l'Encadrement Supérieur) le 10 octobre 2008 au plus tard.

Art. 3. — La composition de la Commission de Sélection fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris
Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade d'éducateurs des activités physiques et sportives hors classe (F/H) de la Commune de Paris. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2003 DRH 37-10 en date des 15 et 16 décembre 2003 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2006 DRH 63 en date des 11, 12 et 13 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie B de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2008 prévoyant l'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade d'éducateurs des activités physiques et sportives hors classe (F/H) de la Commune de Paris, à partir du vendredi 24 octobre 2008. Le nombre de places offertes est fixé à 8 ;

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la date d'appréciation des conditions d'accès au grade ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté susvisé en date du 15 juillet 2008 est modifié en ce sens qu'il faut lire conditions d'accès au grade appréciées au 1^{er} janvier 2008.

Art. 2. — Le reste sans changement.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un sous-directeur de la Commune de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 juillet 2008,

A compter du 13 juillet 2008, M. Dominique GAUBERT, Directeur de Projet de la Ville de Paris, est détaché sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris, en qualité de sous-directeur du réseau et des systèmes d'information, à la Direction des Ressources Humaines, pour une durée de trois ans.

M. Dominique GAUBERT est maintenu à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008 pour 7 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 18 postes d'élèves civils.

- 1 — M. GUIGAL Benoît
- 2 — M. SAMSON Augustin
- 3 — Mlle PELLETIER Manon
- 4 — M. RUSCASSIE Clément
- 5 — M. MOIZIARD Jérôme
- 6 — Mlle DIANOUX Cécile
- 7 — M. SIMONETTI Alexandre
- 8 — M. BOUSSADIA Ahmed
- 9 — Mlle RISS Hélène
- 10 — M. ONORATO Joël
- 11 — M. BABEAU Arthur
- 12 — M. GARNIER-MOIROUX Daniel
- 13 — M. TESSON Alexis
- 14 — M. MONNIELLO Léonard
- 15 — M. PARPOIL Victor
- 16 — M. ESMAIL Mehdi.

Arrête la présente liste à seize (16) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Le Président du Jury

Pierre CHANTEREAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008.

- 1 — Mlle DIEUMEGARD Hélène
- 2 — M. VERLET Eric
- 3 — M. NEVEU Balthazar
- 4 — M. KRISTENSEN Tom
- 5 — M. COSTES Joris
- 6 — M. GIRAUD Romain
- 7 — M. POSSÉMÉ Baptiste
- 8 — M. KASPER Kévin
- 9 — M. BROSSETTE Stanislas
- 10 — M. JEANTEUR David
- 11 — M. LOUNIS Cherley
- 12 — M. BENOIST Clément
- 13 — M. HAUDI Cyril
- 14 — M. PANLOUP Boris
- 15 — M. GALY Mathieu
- 16 — Mlle CARLOGANU Sinziana
- 17 — M. POCQUET Martin
- 18 — Mlle DAGORRET Marie
- 19 — M. HUDZIAK Jérémy
- 20 — M. LOULIER Benjamin
- 21 — M. HELWIG Pierre
- 22 — M. NIANG Sidy
- 23 — M. MA David
- 24 — M. LEREBOURS Jonas
- 25 — Mlle ROLANDO Delphine
- 26 — M. DELANDRE Pierre

- 27 — M. FILLION Adrien
28 — M. FORRAY Victor
29 — M. GAUTIER Olivier
30 — M. FUSARO Luc
31 — M. SOULACROIX Julian
32 — M. CHARRA Thibault
33 — M. DÉGEILH Philippe
34 — Mlle DUPERRON Océane
35 — M. VERRIÈRE Jonas
36 — Mlle RECORBET Charlotte
37 — Mlle SOULAS Julie
38 — M. RIVRON Clément
39 — M. DENIS Guillaume
40 — M. SIBILLE Benoît
41 — M. PINARD Camille
42 — Mlle DAMBRINE Marion
43 — M. MALBERT Marc
44 — M. DE FELICE Andréa
45 — Mlle FRANQUESA Laurie
46 — M. KIEFFER Benoît
47 — M. PONTOIZEAU Clément
48 — M. HAJDRYCH Ludovic
49 — M. OUDEVILLE Pierre
50 — M. BONNE Jean-Louis
51 — M. BERNARDOS-CHAMAGNE Esteban
52 — M. TABOUREL Jean
53 — M. GROS-BOROT Auxence
54 — M. OLIER Ghyslain
55 — Mlle BORNES Laetitia
56 — M. NAVATIER Marc
57 — M. FALIÈRES Quentin
58 — M. MIOT Sylvain
59 — M. MARTIN Cyrille
60 — M. BRIOIS Baptiste
61 — Mlle MAÎTRE Solène
62 — M. SENTIER Julien
63 — Mlle LAM Lauho
64 — M. HIDDEN Thomas
65 — M. PELTIER Thomas
66 — M. HERVY Benjamin
67 — M. FURON Misaël
68 — Mlle DUPEUBLE Caroline
69 — M. SAROUFIM Badaoui
70 — M. LEFRANC Samuel
71 — M. LHERMITE Mickaël
72 — Mlle POUBEAU Adèle
73 — M. BARBIER Pierre-Antoine
74 — M. DUCLOS Guillaume
75 — Mlle KOVACS Florence
76 — Mlle SCHMITT Claire
77 — M. JATTEAU Raphaël
78 — Mlle SIMONETTO Laura
79 — M. MARTIN Gaël
80 — Mlle SOUCHARD Bertille
81 — Mlle VIAL Rose-Marie
82 — Mlle AUTES Laureline
83 — M. MAURAN Corentin
84 — M. DEFENIN Matthieu
85 — M. VUILLERMET Baudouin
86 — M. BELLIER Justin
87 — Mlle FERREOL Mélodie
88 — M. TAILLARD Julien
89 — M. LOINARD Florian
90 — Mlle BARZINE Atoussa
91 — M. MORICEAU Pierre
92 — M. TORDJMAN Fabien
93 — M. LITTY Antoine
94 — M. MEYER Benoît
95 — M. LEON Lucas
96 — M. KLEINDIENST Maxime
97 — M. PADOVANI Michel
98 — Mlle SCHNEIDER Coralie
99 — M. FISCHER Michaël
100 — M. GONZALEZ Franck
101 — M. WILLEMIN Alexis
102 — M. PUNTOUS Henri
103 — M. ENDERLIN Joël
104 — M. LARHER Clément
105 — M. GEFFRAY Clotaire
106 — M. GIRAUD Jean-Philippe
107 — Mlle DUVERNOY Marie-Cécilia
108 — M. COUTTENIER Gaëtan
109 — M. HENRY Nicolas
110 — Mlle SORIA Déborah
111 — Mlle FARGIER Marie
112 — M. MIGNON Loïc
113 — M. GARREC Damien
114 — Mlle DAVAINÉ Gaëlle
115 — M. DEVAUX Alexandre
116 — M. TSASSIS Thomas
117 — M. BALLAND Yoann
118 — Mlle BLANDINEAU Pauline
119 — Mlle PHILIPPE Claire
120 — M. GUDEFIN Thomas
121 — M. MATEO Simon
122 — M. SCHENFELE Gilles
123 — M. NEUVILLE Quentin
124 — M. ZIEGLER Thibaut
125 — M. PELTIER Valentin
126 — M. PELLETER François
127 — M. STOEHR Julien
128 — Mlle LAFFITTE Priscilla
129 — M. BARBIER Jérôme
130 — M. FAULCONNIER Quentin
131 — M. LE GALL Gildas
132 — Mlle NIÉVIADOMY Constance
133 — M. DEROCHE Yannick
134 — M. DAULON Damien
135 — M. TOUATI Mickaël
136 — Mlle BALLARD Claire
137 — Mlle GUÉRIN Virginie
138 — M. GIRAULT Clément
139 — M. BONETTO Florent
140 — M. CAPON Bruno

141 — Mlle LEROY Louise
142 — Mlle JACOB Carole
143 — M. DA MOTA Sergio
144 — Mlle WONG Florine
145 — Mlle LE GUÉVEL Maëll
146 — Mlle THIBAUD Claire
147 — M. CHAMUSSY Fabien
148 — M. JOYET Florent
149 — M. CROUTEIX Édouard
150 — M. MOSKOT Jean-Charles
151 — M. HAZET Charles
152 — M. COIFFIER Nicolas
153 — Mlle PUIBARAUD Blandine
154 — M. KERGRENE Kenan
155 — Mlle HÉBERLÉ Élodie
156 — M. DA COL Jean
157 — M. NEVEU Thomas
158 — M. TORTEROTOT Nicolas
159 — M. MUSIALOWSKI Cédric
160 — M. SAINT-EVE Vincent
161 — Mlle LAFAYE Anne
162 — M. IBRAHIMI Jawad
163 — M. SCHOLL Guillaume
164 — M. LESTRADE Etienne
165 — M. PRAZ Bastien
166 — M. JEANDIN Alban
167 — M. DUMONT Alexandre
168 — M. CHIRAC Nicolas
169 — M. VALLET Anthony
170 — M. SCHIRR-BONNANS Edouard
171 — M. BOCOURT Maxime
172 — M. CHARBIT Emmanuel
173 — M. BESNARD Tancrede
174 — M. RAVINEL Baptiste
175 — M. DULAC Adrien
176 — M. PINEAU Damien
177 — M. DUMAS-LATTAQUE François
178 — M. GODDERIS Odran
179 — M. NACASS James
180 — M. LE PENNEC Axel
181 — M. BATAL Tristan
182 — M. PINARD Thibaut
183 — M. MAZATAUD Gaspard
184 — M. BLANCHARD Maxime
185 — M. SHARPLES Jim
186 — M. GUILLOTEAU Alexis
187 — M. CARRY Florian
188 — M. PIATON Guillaume
189 — M. PONSOT Emmanuel
190 — M. LEGER Cyprien
191 — M. PREVOTEAU Charles
192 — M. CELA Julien
193 — M. D'AMATO Bruno
194 — M. OURY Simon
195 — M. FRAIN DE LA GAULAYRIE Raphaël
196 — Mlle DARRIEUS Valentine
197 — M. CATALON Matthieu
198 — Mlle ISNARD Julie

199 — M. LAROSE Baptiste
200 — M. BUSSONNIÈRE Adrien
201 — M. VEYRAT Julien
202 — M. COZ Yoann
203 — Mlle XU Lan
204 — M. GUIMBAL Olivier
205 — Mlle DE CAZENOVE Laetitia
206 — M. KODO BETTI Michel
207 — M. BORDJI Amar
208 — Mlle VERDIER Catherine
209 — Mlle LEROY Claire
210 — M. DE MAILLARD TAILLEFER Florent
211 — M. DROUARD Marc
212 — M. BOURCIER Romain
213 — M. PLANCHER Emeric
214 — M. PÉRICART Jérôme
215 — M. SOULIÉ Raphaël
216 — Mlle VANCAUWEMBERGE Claire
217 — M. BAUDIER Simon
218 — M. SAULNIER Guillaume
219 — M. HOECKE Maharai
220 — M. PIKETTY Jean-Nicolas
221 — M. BECHET Clément
222 — Mlle SOULAS Marine
223 — M. LELEU Laurent
224 — M. VULIN Etienne
225 — Mlle BARBIER SAINT HILAIRE Raphaëlle
226 — M. GUERZIDER Denis
227 — M. LARUELLE Sacha
228 — M. RAIBAUDE Cédric
229 — M. BLANCHARD Pierre
230 — Mlle SAMZUN Louise
231 — M. DELAUNAY Jérôme
232 — Mlle URIEN Aurélie
233 — M. TOURNIER Cédric
234 — Mlle FIGEUREU Claire
235 — M. HUGONY Jérémy
236 — Mlle CHAUFFOUR Laura
237 — M. CROUZET Cyril
238 — M. CIPRIANI Olivier
239 — M. DEFRETIN Pierre
240 — Mlle CARLOTTI Audrey
241 — Mlle DÉZERALD Lucile
242 — M. ZAZOUA-KHAMES Racim
243 — M. BACHETTE-PEYRADE Georges-Antoine
244 — M. EMERY Benoît
245 — M. BEL Thomas
246 — M. BRUNEAU Olivier
247 — M. HAMIMECHE Mohamed
248 — M. CHEBBI Fahed
249 — Mlle MEIER-MASONI Lucie
250 — M. SOUVANNARATH Tràn
251 — M. KHAYAT Jean-Marc
252 — M. LEFEBVRE Julien
253 — M. YAKOUB Jean
254 — M. MASSUE Martin
255 — M. BOURGADE Frédéric
256 — M. DE KERROS Louis

257 — M. FAYE Baptiste
258 — Mlle DOUDNIKOFF Marjorie
259 — M. GALMICHE Julien
260 — M. LETELLIER Antoine
261 — M. FEDIDA Mathieu
262 — Mlle DEHAYES Marine
263 — M. DUCHEMIN DE VAUBERNIER Pierre
264 — Mlle VALLS Sonia
265 — Mlle MENANT Marie-Luce
266 — M. MORVAN Xavier
267 — M. FLAADT Tony
268 — M. FOURNIER Simon
269 — M. TOURANCHEAU Quentin
270 — M. ALZIARI DE MALAUSSENE Grégoire
271 — M. BENICHOUS Sébastien
272 — M. DELESTRADE Sébastien
273 — Mlle MASSELOT Marie
274 — Mlle FRANQUESA Céline
275 — Mlle FRÉDY Carole
276 — M. SAVALLE David
277 — M. PHILIT Andy
278 — Mlle HUYNH QUAN TRUNG Solène
279 — M. SOUESME Benjamin
280 — M. GUILLAUME Benoît
281 — Mlle RUTHS SION Susana
282 — M. GOMES Gwennino
283 — M. FERROCINO Laurent
284 — Mlle ZAHM Laure
285 — M. GOUPILLEAU Benoît
286 — Mlle TIERCHANT Emilie
287 — Mlle KOENIG Emmanuelle
288 — M. ROLLAND Arnaud
289 — M. BEHOT Alexandre
290 — M. BARTHE Marc-Antoine
291 — M. L'HERMITTE Bastien
292 — M. CAYLA Pierre-Yves
293 — M. WILLEMANN Thibaut
294 — M. VARALDO Matthieu
295 — M. RAMORA Romain
296 — M. CERCLEY Florent
297 — M. LOY Simon
298 — M. HAASZ Gautier
299 — M. BACH DELPEUCH Antoine
300 — M. PARMENTIER Anthony
301 — M. PHETSINORATH Stéphane
302 — M. DU CAUZE DE NAZELLE Hérard
303 — M. DIEF Grégoire
304 — M. OROZCO Antoine
305 — M. BOURGOIN Guilhem
306 — M. PIROTAIS Olivier
307 — M. MONIER Vincent
308 — M. NICOLAZO DE BARMON Hugues
309 — M. ROSET Julien
310 — M. DIOT Aymeric
311 — M. MONNERET Mathieu
312 — M. MAROT Vianney
313 — M. LAYAT Raphaël

314 — Mlle TAFFIN Lucie
315 — M. POPIEUL Adrien
316 — M. VULLIERME Emmanuel
317 — M. PAYAN Victor
318 — M. LE BEULZE Nicolas
319 — M. GAALOU Mouez
320 — M. TALVANDE François
321 — Mlle MAZERAN Marion
322 — M. CAZAUX Jérémy
323 — M. BACHELIER Florent
324 — M. EON Antoine
325 — M. TOUSSAINT Arnaud
326 — M. JALLET Pierre
327 — Mlle GRILLON Clémence
328 — M. ROCHET Romain
329 — Mlle PAREIN Hélène
330 — M. LAVEDRINE Antoine
331 — M. PERERA Sébastien
332 — Mlle MARTIN Aurore
333 — M. LOMBARD Ludovic
334 — M. GROSSETETE Maxime
335 — Mlle VAYABOURY Céline
336 — M. GUET Jean-Baptiste
337 — M. LIEVRE Jérémy
338 — M. QUINTIN Nicolas
339 — M. BETHUYS Adrien
340 — M. PADET Alexandre
341 — Mlle CARLU Éliéta
342 — M. LE GUÉVELLO Maxime
343 — M. BOISSE Sylvain
344 — Mlle PIERRÉ Marie
345 — M. LE FUR Kévin
346 — Mlle PEGON Stéphanie
347 — M. GASSION Quentin
348 — M. FRICHET Guillaume
349 — M. HILD Martin
350 — M. VIDAL Vincent
351 — M. HEHN Victor
352 — M. BIGEARD Antoine
353 — M. DEBRAY Thibaut
354 — M. GUILBAUD Romain
355 — Mlle JAILLET Gaëlle
356 — M. MOREAU Simon
357 — M. NEVEUX Clément
358 — M. YEME Mathieu
359 — M. BRUNET Jean-Patrick
360 — Mlle MARTIAL Chloé
361 — M. EYCHENNE Vincent
362 — M. BONJEAN Matthieu
363 — M. BASTIEN Thomas
364 — M. TEBOUL Thomas
365 — M. LEDOUX Roman
366 — M. GRANOZIO Ludovic
367 — M. OSOUF Guillaume
368 — M. MIOQUE Bertrand
369 — Mlle CHAPON Mathilde
370 — Mlle LE POCHER Oriane

- 371 — M. BOULANGER Geoffrey
 372 — M. BLONDEL DE JOIGNY Charles
 373 — Mlle CRAYSSAC Jeanne
 374 — M. GAILLARD Aurélien
 375 — M. LANES Josselyn
 376 — M. MORIN François
 377 — M. JOURDHIER Lionel
 378 — M. DEVOIR Hugues-Olivier
 379 — M. GARAT Eric
 380 — M. MANTA Tony
 381 — Mlle SUDRE Amandine
 382 — Mlle BEN HADID Sarah
 383 — Mlle FORAY Anouck
 384 — M. HMIMOU Chafik
 385 — M. KUHNAST Etienne
 386 — M. ROZ Sébastien
 387 — Mlle RAMANANARIVO Karine
 388 — M. COHEN Dorian
 389 — M. LARROQUE Pierre-Jean
 390 — M. BONNEAU Florian
 391 — M. MAYEMBO KEHOUA Divin
 392 — M. JACQUIN Alexandre
 393 — M. LY Abdoul
 394 — M. HOANG CO THUY Quang
 395 — Mlle RAMELIARISON Valérie
 396 — M. LEPAUVRE Xavier
 397 — M. MANANKIANDRIANANA Gilles
 398 — M. CARON Victor
 399 — M. COANON Gabriel
 400 — M. COUP Benjamin
 401 — M. VRIGNEAU Simon
 402 — M. DOMENECH Grégoire
 403 — M. SOAVI Jean
 404 — M. PENANHOAT Quentin
 405 — M. RIOLET Matthieu
 406 — M. TERLIER Nicolas-Aurélien
 407 — M. SCHIL Mickaël
 408 — M. PONCEOT Yoann
 409 — M. JAOUEN François-Xavier
 410 — Mlle BONMARCHAND Auriane
 411 — M. FERRAN Kévin
 412 — M. DELAVAUD Charles
 413 — M. LAPCHIN Yannick
 414 — M. DARRASSE Jean
 415 — M. FINCK Jean Sébastien
 416 — M. GOULARD Matthieu
 417 — Mlle CAUDRON Cécile
 418 — M. CHABRY Martin
 419 — M. BEZ Alexis
 420 — M. SERRE Alexandre
 421 — M. POSTEL Grégoire
 422 — Mlle ROIG Blandine
 423 — M. PARRIAUX Romain
 424 — Mlle KIM Min-Jung
 425 — M. HARDI Simon
 426 — Mlle MAROUZE Sandrine
 427 — M. DE ROUZÉ Thibaud
 428 — M. MERTZ Médéric
 429 — M. BINANT Gabriel
 430 — M. DINLER Volkan
 431 — Mlle JOST Aurélie
 432 — M. DERUDDER Vincent
 433 — M. MEUNIER Paul
 434 — M. PERRET Grégoire
 435 — M. CESARI Pascal
 436 — Mlle CROCHARD Claire
 437 — Mlle BASTONERO Audrey
 438 — M. BEAUCHET Marc
 439 — Mlle LE COEUR Caroline
 440 — M. LABAUNE Lucas
 441 — M. SIMON Cédric
 442 — M. GUIHO Florian
 443 — M. LOURENÇO Matthieu
 444 — M. GATEL Matthieu
 445 — M. MARTIN DE BOULANCY D'ESCAIRAC Olivier
 446 — Mlle CHARTON Caroline
 447 — M. BAZERBES Quentin
 448 — M. GENRE GRANDPIERRE Thibaut
 449 — Mlle DE MÉHÉRENC DE SAINT PIERRE Marie
 450 — M. BERHAULT Aurélien
 451 — M. HALES Ludovic
 452 — M. BENATIYA ANDALOUSSI Mehdi
 453 — Mlle HARTER Myriam
 454 — M. WACZIARG Adrien
 455 — M. LEJARRE Damien
 456 — M. LEMAITRE Thomas
 457 — M. BESSON Hugo
 458 — M. ACHARIAN Georges
 459 — M. BARRIER Philippe
 460 — M. QUAGLIA Vincent
 461 — M. ROBIN Maxime
 462 — M. SIMON Robin
 463 — M. VERGNE Fabien
 464 — M. MICHALEWICZ Jean
 465 — M. CLEMOT Rémi
 466 — M. VINALS Jean-Louis
 467 — M. ROMDHANE Mehdi
 468 — M. DUSART Benoît-Joseph
 469 — M. GASULL Clément
 470 — M. TROMBETTI Maxime
 471 — M. POUSSEUR Antoine
 472 — M. MAURIZOT Yannick
 473 — M. ALOULOU Ahmed.

Arrête la présente liste à quatre cent soixante-treize (473) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Le Président du Jury

Pierre CHANTEREAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008 pour 7 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 18 postes d'élèves civils.

- 1 — M. CAVARERO Vincent
- 2 — Mlle PAOLETTI Camille
- 3 — M. SERERO Emmanuel
- 4 — Mlle BACH Marie
- 5 — M. PERDIGOU Claude
- 6 — M. RIFFAUD Cyril
- 7 — M. OBERT Benoît
- 8 — M. BIDET-MAYER Pierre
- 9 — M. NIESSEN Clément
- 10 — M. BOUSSION Charles
- 11 — M. LAMBERT Gaultier
- 12 — Mlle FAVROT Ioanna
- 13 — M. MONFORT Aurélien
- 14 — M. HUVET Alexandre
- 15 — Mlle QUENTIN Aline
- 16 — M. DELEURENCE Rémi
- 17 — Mlle MERCELAT Aurore
- 18 — Mlle HARTER Léonie
- 19 — Mlle GOIN Aurélie
- 20 — Mlle HERER Clara
- 21 — M. LEVINGER Adrien
- 22 — Mlle LUCE Cécile
- 23 — M. PERNET Etienne Louis
- 24 — M. GUIEU Olivier
- 25 — M. WEIS Jean-Baptiste.

Arrête la présente liste à vingt-cinq (25) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Le Président du Jury

Pierre CHANTEREAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008.

- 1 — M. HÉTAULT Jean-Baptiste
- 2 — M. BASSO Romain
- 3 — M. MOMBÉREAU Clément
- 4 — M. UMBDENSTOCK Émeric
- 5 — M. DOULSIER Geoffrey
- 6 — Mlle LAMARRE Clémentine
- 7 — M. DE VECCHI François
- 8 — Mlle DANRÉ Louise
- 9 — M. COURTEMANCHE Florian
- 10 — M. PANOSSIAN Edouard
- 11 — M. LAMBOLEY Jonathan
- 12 — M. GRAS Pierre
- 13 — M. JOUTET Cédric

- 14 — M. BAUËR Pierre
- 15 — M. DROUULT Grégoire
- 16 — Mlle BOISSARD Adélie
- 17 — M. VIDAUD Philippe
- 18 — M. TILLIE Alexis
- 19 — Mlle MILLOTTE Marine
- 20 — M. GAUME Antoine
- 21 — Mlle THOMAS DESESSARTS Magali
- 22 — M. GROSSEIN Paul
- 23 — M. ROZIER Adrien
- 24 — M. BETHENOD Romain
- 25 — M. PUYAU François
- 26 — M. NARBOUX Boris
- 27 — M. SESOLIS Hugo
- 28 — Mlle REPELLIN Cécile
- 29 — M. STEYAERT Vladimir
- 30 — M. ARRIGHI DE CASANOVA Arthur
- 31 — M. MOTTET Léopold
- 32 — Mlle SEGHERS Jennifer
- 33 — M. KRIVTCHIK Guillaume
- 34 — M. LORTHIOIS Félix
- 35 — M. FURON Noé
- 36 — Mlle LE GUEN Solenn
- 37 — Mlle MEZINE Latifa
- 38 — M. GUION Alexandre
- 39 — M. CASSAN Boris
- 40 — Mlle CHRÉTIEN Julie
- 41 — M. LALAURETTE Vincent
- 42 — Mlle BENNIS Zineb
- 43 — Mlle CRUEL Magali
- 44 — M. ALAOUI Moulay Idriss
- 45 — M. VIGNON Antoine
- 46 — M. DONADIO Ludovic
- 47 — M. TAKODJOU KENGNE Nobel
- 48 — M. TANGUY Julien
- 49 — M. LUQUET-POTIER François
- 50 — Mlle LEMAÎTRE Elsa
- 51 — M. MARCHAL Rémi
- 52 — M. LEONARDON Vincent
- 53 — Mlle CEBALLOS Lise
- 54 — M. GOETSCHÉL Philippe
- 55 — M. GAILLOCHET François
- 56 — M. ROCHELLI Rémi
- 57 — M. DOUCET Christophe
- 58 — M. PAUGAM Cédric
- 59 — Mlle PASQUEREAU Clémence
- 60 — Mlle CAMPAIN Lauriane
- 61 — M. BASSAGLIA Gaël
- 62 — M. DE SEVERAC Augustin
- 63 — M. GIACOSA Adrien
- 64 — M. MICHAU Gabriel
- 65 — Mlle CHABOUHA Yousra
- 66 — M. KOCH Benoît
- 67 — M. HERNANDEZ Matthias
- 68 — M. BAVANT Grégoire
- 69 — M. CHEBAB Mickaël

- 70 — Mlle MALIGNE Claire
71 — M. CANAL Toussaint
72 — M. TOLEDANO Thibault
73 — Mlle STEER Laure
74 — M. GEDALOF Nelson
75 — M. PERROTTON Florian
76 — Mlle RENVOISÉ Margaux
77 — M. ALLOUANI Hicham
78 — M. DAABOUL Alain
79 — Mlle AJEDDIG Maryem
80 — M. GRINBAUD Raphaël
81 — M. LAHIANI Dan
82 — M. ZURCHER Jimmy
83 — Mlle JARRY Héléne
84 — Mlle MARZUOLI Aude
85 — Mlle MARAIS Louise
86 — Mlle ELALOUF Zeldia
87 — M. LAHU Félix
88 — Mlle FOURNIER Emeline
89 — M. DEVILDER Paul
90 — M. HOBKHOO-SABA Shapour
91 — M. WEGENER Alexandre
92 — Mlle LANNIC Marine
93 — M. LABREUCHE Pierre
94 — M. SPEISSER Nicolas
95 — M. CASATI Aurélien
96 — M. HALLAB Fédi
97 — M. QUENOT Aurélien
98 — Mlle GOURON Aurélie
99 — M. MEDAN Mathieu
100 — M. BONJOUR Maxime
101 — Mlle FESTE Julia
102 — M. KUHN Antoine
103 — M. CHARLET Arthur
104 — M. BECQUET Nicolas
105 — M. GAUTIER Benjamin
106 — M. CHARVIS Clément
107 — M. PAYEN Raphaël
108 — M. POUYAU Guillaume
109 — M. WELCOMME Simon
110 — M. AZRAOUI Monir
111 — M. MORENO Malik
112 — Mlle LE MOËL Caroline
113 — M. LARUE Romain
114 — Mlle LANCTUIT Olivia
115 — Mlle BLAIN Cécile
116 — M. MOUTARD Achille
117 — Mlle PEDRO Audrey
118 — Mlle ROUBAUD Andréa
119 — M. VALTON Paul
120 — M. CREIGNOU Pierre-Yves
121 — Mlle METHO Justine
122 — Mlle BRETON Anaïs
123 — M. COLOMBET Vincent
124 — M. HAMAYON Arthur
125 — M. BOCQUEL Maxence
126 — M. MARCHAISSE Lucas
127 — M. DIETSCH Thomas
128 — M. BERROIR Fabien
129 — Mlle CESARI Marion
130 — M. DEMARET Pierre-Marie
131 — Mlle GEILLON Emma
132 — M. CHASSINE Alexandre
133 — M. DUMON Alexandre
134 — M. ROQUEPLO Louis
135 — M. REBOURG Yann
136 — M. HUMEAU Antoine
137 — Mlle GHABACHE Elisabeth
138 — M. GOYAT Jean
139 — M. BELAHI Thomas
140 — Mlle LÂM Thanh-Tâm
141 — M. CAULIER Pierre
142 — M. SABOURAUD Antoine
143 — M. SOUBISE Timothée
144 — M. LE BRAS Etienne
145 — M. BOYRON Antoine
146 — M. MIRALLES Vincent
147 — Mlle CHAUVEAU Mathilde
148 — M. PETITPRÉ Guillaume
149 — Mlle MIEUSSET Elsa
150 — M. DUPONT LE PRIOL Corentin
151 — M. PARIENTE Justin
152 — Mlle MARTY Marine
153 — M. MARY Alexandre
154 — Mlle PORET Camille
155 — Mlle TOURREILLE Audrey
156 — M. STEINITZ Grégoire
157 — M. BARTH Vincent
158 — M. LEFEVRE Pierre-Yves
159 — M. CHAMARD Nicolas
160 — M. GAUCI Francois-Xavier
161 — M. BOUFFIER Christian
162 — M. LOPEZ Flavien
163 — M. HERMANT Fabien
164 — M. CARO Damien
165 — M. BOURRIANNE Philippe
166 — Mlle BRIGUET Véronique
167 — Mlle LOISEL Diane
168 — M. VUILLAUME Thomas
169 — Mlle DE RIVAZ Diane
170 — M. JAMBET Jérémie
171 — Mlle ABADIE Christelle
172 — Mlle MALATYNSKA Natalia
173 — M. REVEL DE BRETTEVILLE Maxime
174 — M. KUHN Xavier
175 — Mlle MOULIN Pauline
176 — M. THOMAS Pierre
177 — M. SATER Haris
178 — Mlle DUSSAUD Solène
179 — Mlle MORIN Lise
180 — M. FAGNONI Nicolas
181 — M. GRISEZ François
182 — M. LAPP Yannick

- 183 — M. ARBELAEZ David
184 — Mlle SAUVAGE Diane
185 — M. BOUCHAND Romain
186 — Mlle LACROIX Camille
187 — M. ABADIE Charles
188 — Mlle LE BRETON Ellena
189 — M. PETITJEAN Valentin
190 — M. HUBERT François
191 — M. BLANCK Gwenaël
192 — M. TRUCHET Guillaume
193 — M. BANAIAS Cyril
194 — Mlle PROVOST Camille
195 — M. ANNE Henri
196 — M. GALLET Paul
197 — Mlle ARQUEROS Lauréline
198 — M. CURRENO Florent
199 — M. DELNEF Grégoire
200 — M. AGUADO Esteban
201 — M. JEANDENANS Jérémy
202 — M. FADLALLAH Serge
203 — Mlle BARSU Sylvie
204 — Mlle BANNWARTH Claire
205 — M. BENAFLA Yannick
206 — M. FONTENIT Morgan
207 — M. TAILLANDIER Arnaud
208 — M. NATTA Sébastien
209 — M. DEJEAN DE LA BÂTIE Clément
210 — M. ANTONI Matthieu
211 — Mlle QUINET Emmanuelle
212 — M. LOING Damien
213 — M. MOLINIE Nicolas
214 — M. CARADOT Antoine
215 — M. BOUET Adrien
216 — Mlle MARC Audrey
217 — M. ZAPO Frédéric
218 — M. GRENIER Paul
219 — Mlle MARCELLIN Justine
220 — M. GRELIER Thibaut
221 — Mlle BENVENUTI Léa
222 — M. LECERF Evguéni
223 — M. HUTIN Guillaume
224 — M. FOURNERIE Boris
225 — M. AZZOPARDI Florian
226 — M. HEPP Thibault
227 — M. TAOUDI BENCHEKROUN Youssef
228 — M. COLIN Benoît
229 — M. LAMBERT Charles-Henri
230 — M. COURTIER Romaric
231 — M. TOURASSE Philippe
232 — M. CALVET Pierre
233 — Mlle FRAIX-BURNET Déborah
234 — Mlle TOTH Réka
235 — Mlle LANFRANCHI Margaux
236 — M. CHOCRON Jérémy
237 — M. PENIN François
238 — Mlle LIOT Eugénie
239 — Mlle GUITTON Tamara
240 — Mlle CHAILLOU Bérénice
241 — M. MATHIS Etienne
242 — M. AUBERTIN Pierre
243 — M. LEGRAND Raphaël
244 — M. ELCABACHE Louis
245 — Mlle HERVÉ Alice
246 — Mlle SANANES Sarah
247 — Mlle LE ROUX-LARSABAL Camille
248 — Mlle PAIS Alexandra
249 — M. MOUGEL Jérôme
250 — Mlle BELAMIRI Lydia
251 — M. ANDRE Aurélien
252 — M. GSELL Pierre-Stéphane
253 — M. DICKELE Thomas
254 — M. AGULLO Michaël
255 — Mlle MOHR Nathalie
256 — M. DELORME Jean-Philippe
257 — Mlle BEKAERT Anne
258 — M. GIBELLI François
259 — Mlle AUDOUIT Julie
260 — M. JOUGUET Thomas
261 — M. ZAVARO Arthur
262 — Mlle RIOU Elodie
263 — Mlle BENET Laura
264 — Mlle DELSAUT Marianne
265 — M. LE BLAY Stéphane
266 — M. DURAND Mathieu
267 — M. PRAT Antoine
268 — M. BOURLAND Joffrey
269 — M. FOUESNANT Quentin
270 — M. AZAÏS Clément
271 — Mlle LEBRE Eléonore
272 — Mlle TRUFFAUX Diane
273 — M. PFEIFFER Martin
274 — Mlle MABROUK Meriem
275 — M. ZHOU Pierre
276 — M. FRAYSSE Réginald
277 — M. WESTEEL Romain
278 — M. DE ROJAS Florent
279 — Mlle PRUVOST Anne-Sophie
280 — M. HIRSCH Arthur
281 — M. BOULLENGER Boris
282 — M. CHÉRET Marc
283 — M. ARLET Christian
284 — M. MARECHAL Hubert
285 — M. AUBERT Pierrick
286 — Mlle LE CLEAC'H Aude
287 — Mlle BENOIT DE COIGNAC Antoinette
288 — M. RIFF Alexandre
289 — Mlle MOREAU Alice
290 — Mlle THIEBAUD Léa
291 — M. LAGADEC Ronan
292 — Mlle RAOULT Cécile
293 — M. GALPIN Emmanuel
294 — M. BILLON Julien
295 — Mlle ITH Ammara
296 — M. BRAULT Amaury

- 297 — M. LANARES Henri-Pierre
298 — M. VARLET Guillaume
299 — Mlle DIDEROT Juliette
300 — M. DESGRÉES DU LOU Antoine
301 — M. PELTIER Jordane
302 — Mlle LE THUC Camille
303 — Mlle BIENAIMÉ Diane
304 — M. HERRADI Mehdi
305 — M. ROUCHON Yann
306 — Mlle JANTET Elsa
307 — Mlle THÉVENET Mathilde
308 — M. TANGUY Benoît
309 — M. MOUROT Damien
310 — M. HÉNIN Guillaume
311 — M. MACHICOANE Nathanaël
312 — M. CESAREO Louis
313 — M. POIGNAVENT Matthias
314 — Mlle LAKEHAL Aïda
315 — M. ZIMMERMANN Romain
316 — M. GOUJON Christophe
317 — Mlle BAUER Carole
318 — M. SANTOLINI Florian
319 — Mlle NOCQUET-THIBAUT Sophie
320 — M. KARLE Léo-Paul
321 — M. JAMOND Guilhem
322 — M. ROCHER Benoît
323 — Mlle LORENZ Caroline
324 — M. FECHNER Quentin
325 — Mlle SAMRI Jamila
326 — M. HOUSSIN Nicolas
327 — M. MÉMIER Eric
328 — M. DE GAVRILOFF Étienne
329 — Mlle SAMUR Mélanie
330 — Mlle VUONG Florence
331 — M. MAIRE Christophe
332 — M. CIVRAC DE FABIAN Geoffroy
333 — Mlle KELLER Malvina
334 — M. CATTET Jérémy
335 — Mlle CHEVALIER Margaux
336 — Mlle SAUTIER Magali
337 — M. SPINDLER Thomas
338 — Mlle BONTE Philippine
339 — M. BERTON Edouard
340 — M. HEYRAUD Jérémy
341 — M. FRANCOIS Bryan
342 — M. DEHECQ Kevin
343 — M. EGLOFF Olivier
344 — M. ESMAEILI Kévann-Henri
345 — M. BOUSQUET Simon
346 — Mlle WAGALATH Lasni
347 — Mlle DAHMANE Yasmine
348 — Mlle BENDALI AHCENE Morgane
349 — Mlle LE RAY Alix
350 — M. BIGER Julien
351 — Mlle SOULCIÉ Rébecca
352 — M. GRASSIN Sylvain
353 — M. FAUVEL Kevin
354 — Mlle MARCUS Elsa
355 — M. VIDAL Maxime
356 — Mlle TARISSI Hélène
357 — M. JUVANON DU VACHAT Romaric
358 — M. TIXIER Raphaël
359 — Mlle RENAUDIN Hélène
360 — M. LOURADOUR Lilian
361 — M. ROCHER Clément
362 — Mlle BENSENANE Asma
363 — Mlle VU Kim
364 — Mlle MOUTOUSSAMY Madaï
365 — Mlle LE COADOU Cécile
366 — M. LAMQUIN Jonas
367 — M. BILLON Romain
368 — Mlle BROTHIER Coline
369 — M. CHOUX Romain
370 — M. PEYRE Alexandre
371 — Mlle HAENTZLER Flora
372 — M. PERRIN Quentin
373 — Mlle PLOUSEY Marie
374 — M. SIMONET Pierre-Philippe
375 — Mlle BARRÉ Clarisse
376 — M. BELO Thomas
377 — Mlle TABARDEL Jessica
378 — Mlle DAUBIGNEY Armelle
379 — Mlle PRÉVOST Amélie
380 — Mlle MANO Cécile
381 — Mlle GAROUX Laure
382 — M. HAMON Matthieu
383 — M. PONCET Julien
384 — M. MORE Benoît
385 — M. DUIGOU Olivier
386 — Mlle POCARD Anne-Caroline
387 — M. THIRIET Nicolas
388 — M. TABETSING Lionel
389 — Mlle LEDRU Amandine
390 — Mlle LESPAGNOL Claire
391 — M. DOS ANJOS Simon
392 — M. LECOINTRE Baptiste
393 — M. PROIX Timothée
394 — Mlle NÉROT Justine
395 — Mlle LECLERC Sandrine
396 — M. BENITO Quentin
397 — M. PFUND Aurélien
398 — M. DOUMIC Clément
399 — M. CHEVRIER Arthur
400 — M. COULAIS Clément
401 — Mlle OVERTCHOUK Alexandra
402 — Mlle VÉRON Marie
403 — M. HOUBRON Thibault
404 — M. VISCAYE Romain
405 — M. LENFANT Adrien
406 — M. ARRIBEAUTE Romain
407 — M. VIVIER Dimitri
408 — Mlle PIN Clémence
409 — M. RICHEZ Antoine

410 — M. MACAIRE Robin
 411 — M. BOSSARD Clément
 412 — M. KOELTZ Paul-Edouard
 413 — M. GRASSET Damien
 414 — Mlle BENHAMOU Laura
 415 — Mlle BELKHATIR Sophie
 416 — Mlle JEANSON Anaïs
 417 — M. CORNEBOIS Jean-Nicolas
 418 — M. VIGNON Guillaume
 419 — M. LACROIX Camille
 420 — M. BILLAUD David
 421 — M. GOMBERT Benoît
 422 — Mlle ETCHEVERRY Muriel
 423 — M. PFISTER David
 424 — Mlle LAMBERT Marine
 425 — M. LAURENT Nicolas
 426 — M. PERRAUD Edouard
 427 — M. LAPORTE Rémy
 428 — M. BENZAIER Othmane-Lounès
 429 — M. REMAUD Paul
 430 — M. PLOQUET Josué
 431 — Mlle MICHELIN Charlotte
 432 — M. PARER Guillaume
 433 — M. FAUTRAT Steven
 434 — M. DREANIC Jean-Baptiste
 435 — M. THIBAUD Florian
 436 — M. SIMO KAMDEM Raoul
 437 — M. VAN DAMME Aymeric
 438 — Mlle COQUET Pauline
 439 — M. COUDERT Julien
 440 — M. LANGLO Sylvain
 441 — Mlle BARDON Maud
 442 — Mlle DUBROU Florence
 443 — Mlle SOBCZYK-BEILLEVERT Magdalena
 444 — M. GERARDIN Benoît
 445 — M. ZUNDEL Thomas
 446 — M. LERENDU-PERNEZ Alexis
 447 — Mlle NGUYEN Kim
 448 — Mlle BAVIÈRE Anne-Laure
 449 — M. MARIO Nicolas
 450 — M. PULMAN Cyril
 451 — M. JEANJEAN Antoine
 452 — Mlle ROUCH Anne
 453 — Mlle BAGOURD Eve
 454 — Mlle BRUNETON Angélique
 455 — M. ELZIÈRE Paul
 456 — M. VERAN Jean-Michel
 457 — M. APARICIO Xavier
 458 — M. DUBRANA Antoine
 459 — Mlle DE BAILLOU Axelle
 460 — M. CANÉVET Alexandre
 461 — Mlle BAYLE Mélanie
 462 — Mlle EVRARD Marie
 463 — M. CROISSANT Arnaud
 464 — Mlle ZHU Sabrina
 465 — M. RAZAFITRIMO Hary
 466 — M. DEGOBERT Robin

467 — Mlle LAW DE LAURISTON Solenne
 468 — M. LONQUETY-GADEAU Thomas
 469 — Mlle AMOROSO Lauranne
 470 — M. RATOUIS Baudouin
 471 — Mlle BANZET Aline
 472 — M. GUERN Steven
 473 — M. SABOURAULT Julien
 474 — M. FEUERSTOSS Nicolas
 475 — M. LAMONTAGNE Frédéric
 476 — M. JOBEZ Pierre
 477 — M. OSTROVSKY Jean
 478 — Mlle SAUREL Carla
 479 — M. BRICHON Paulin
 480 — M. LANDRÉ Tristan
 481 — Mlle COHEN Céline
 482 — M. BERGEROT Antoine.

Arrête la présente liste à quatre cent quatre-vingt-deux (482) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Le Président du Jury

Pierre CHANTEREAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008 pour 6 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 16 postes d'élèves civils.

1 — M. MELY David
 2 — Mlle POULIZAC Claire
 3 — M. RIGAUT Thomas
 4 — M. FOUCHIER Antoine
 5 — M. RENARD Benjamin
 6 — M. NABAT Pierre
 7 — Mlle BEL Alicia
 8 — M. BICHET Romain
 9 — M. TALPAERT Arthur
 10 — Mlle LEROY Laure
 11 — Mlle HÉRAUDEAU Cécile
 12 — Mlle MARTIN Emmanuelle
 13 — Mlle LÉTOILE Justine
 14 — Mlle BRUNQUET Charlotte
 15 — M. SARTRAN Laurent
 16 — M. LEGUAY Arnaud
 17 — M. FAURE Romain
 18 — Mlle BAUDOIN Camille
 19 — M. GORCE Eric
 20 — M. JOLY Aurélien
 21 — M. BOSSE Anthony
 22 — M. LE ROUX Yoann.

Arrête la présente liste à vingt-deux (22) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Le Président du Jury

Pierre CHANTEREAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008.

- 1 — M. LAFFITTE Jean-Baptiste
- 2 — Mlle TALHA Yasmine
- 3 — Mlle GIFFARD Sandra
- 4 — M. BOUZELFEN Ismail
- 5 — Mlle DJELALI Mathilde
- 6 — Mlle PERIER Guillemette
- 7 — Mlle BRUNEAU Garance
- 8 — M. BERGER Paul
- 9 — M. JASSERAND Lionel
- 10 — Mlle MARQUES Flora
- 11 — Mlle MONNA Florence
- 12 — M. BIZIEN Samuel
- 13 — M. BELLETTI François
- 14 — M. BRÉRO Francis
- 15 — M. PUPIER Nicolas
- 16 — M. LANDAU Victor
- 17 — Mlle PRADAL Delphine
- 18 — M. MAHEUT Yohann
- 19 — Mlle DIRAND Manon
- 20 — Mlle BISMUT Elizabeth
- 21 — Mlle DUPHIL Maud
- 22 — M. PASQUIER Alexandre
- 23 — Mlle DUMAS Marine
- 24 — M. GOURAUD Baptiste
- 25 — Mlle TEYSSANDIER Marie
- 26 — Mlle ESTIVIE Julie
- 27 — Mlle BOITREL Claire
- 28 — Mlle DELSUC Angélique
- 29 — Mlle LI Diane
- 30 — M. GRONDIN Jean
- 31 — M. MORICI Romain
- 32 — M. HARAUX Alexis
- 33 — M. COUDRY Guillaume
- 34 — Mlle BENOÎT Agathe
- 35 — Mlle GIRAUD Marion
- 36 — M. VILLOUTREIX Paul
- 37 — M. COUTURIER Camille
- 38 — M. MANTION Pierre
- 39 — Mlle AUDIGIER Chloé
- 40 — Mlle BLETE Marie-Alice
- 41 — Mlle HABERT Séverine
- 42 — M. DELMOTTE Adrien
- 43 — Mlle MAHIEU Marie-Camille
- 44 — Mlle ROGÉ Nathalie
- 45 — M. LEHOULLIER Thibault
- 46 — Mlle FRIES Alexandra
- 47 — M. FRAPPIN Guillaume
- 48 — Mlle BUJON Irène
- 49 — Mlle BOEUF Blandine
- 50 — Mlle JURICIC Sarah
- 51 — Mlle SIDIBE Yasmina
- 52 — M. BULTHÉ Marc
- 53 — M. CASTELLAN Erick
- 54 — Mlle VINCENT Claire
- 55 — M. LIM Aymeric
- 56 — Mlle LECUÉ Elisabeth
- 57 — M. MARIN Anthony
- 58 — M. GAUCHE Alexandre
- 59 — M. LUNET Pierre
- 60 — Mlle ALVAN Lucie
- 61 — M. OZGA Alexandre
- 62 — M. MOUTARD Raphaël
- 63 — M. LAFERRÈRE Paul-Louis
- 64 — M. JOUËT-PASTRÉ Alban
- 65 — M. DIEUDONNE Damien
- 66 — M. RIVIÈRE Matthieu
- 67 — M. POIVET Clément
- 68 — Mlle GIRAUDET Louise
- 69 — M. RIVAT Sébastien
- 70 — M. SENG Alain
- 71 — M. BRADAC Amaury
- 72 — M. NAJI Ismail
- 73 — M. HEURTIER Lucien
- 74 — Mlle DROUOT Gaëlle
- 75 — M. VIC Clément
- 76 — M. FROTIER DE LA MESSELIÈRE Imré
- 77 — Mlle DAUDIN Laura
- 78 — M. TALVARD Thomas
- 79 — Mlle GASPARD Jeanne
- 80 — M. FAIVRE Vincent
- 81 — M. BEAUMATIN Nicolas
- 82 — Mlle HÉNAFF Pauline
- 83 — M. EL-LEMDANI Mustapha
- 84 — Mlle PICHOT Charlotte
- 85 — Mlle NEFF Sarah
- 86 — Mlle ZAOURAR Sofia
- 87 — Mlle SAINT-YVES Marine
- 88 — Mlle L'HER Gwendoline
- 89 — M. RIPOLL Samuel
- 90 — M. LETERME Hubert
- 91 — M. BONAPERSONA Davide
- 92 — Mlle TOGONAL Aliénor
- 93 — M. GUIOT-LETZGUS Simon
- 94 — M. LOURMIÈRE Jonathan
- 95 — M. IMBEAULT Matthieu
- 96 — M. DEMBRI Omar
- 97 — Mlle MICARD Claire
- 98 — Mlle BOUVAROT Morgane
- 99 — M. BELLINA Rémi
- 100 — M. KUGLER Michaël
- 101 — M. PELLO Hippolyte
- 102 — M. CHAMBRIN Antoine
- 103 — M. GIRON Nicolas
- 104 — Mlle EL OUAAR Nour El Houda

105 — Mlle BOCQUET Aline
106 — M. BERTOIA Xavier
107 — M. LAMOUR Romain
108 — Mlle AURIAULT Anne-Victoire
109 — M. RUSSO Rémi
110 — M. ROUAULT Maxence
111 — Mlle SALINIER Camille
112 — M. AMIRAL Corentin
113 — M. BUTEL Gauthier
114 — M. MOUGENOT Robin
115 — M. LELOUP Arnaud
116 — M. DUBOIS Romain
117 — Mlle BRIQUET Anne
118 — M. SALOMOND Jean Bernard
119 — Mlle AMBROGGI Aurélie
120 — M. PONCELET Victorien
121 — M. BOGLIETTO Julien
122 — M. QUÉMENER Erwan
123 — M. LEPRI Thibault
124 — M. DODAT Mohammad
125 — M. GUINAUDEAU Pierre
126 — M. HUET Clément
127 — M. ABOULJAMAL Ismaeil
128 — Mlle METRAL-BOFFOD Coralie
129 — Mlle OK Floriane
130 — M. LE ROY Bruno
131 — M. OBADIA Jérémie
132 — Mlle JAMIL Sara
133 — M. VIQUESNEL Martin
134 — M. BROSSEAU Julien
135 — M. GUIRAUT Denis
136 — Mlle MOUMNI Majda
137 — M. HEJBLUM Boris
138 — M. BÉNARD Pierre-Antoine
139 — M. CARON Arthur
140 — M. GOUEDARD Ugo
141 — Mlle THÉOLEYRE Fiona
142 — M. GRUCHET Xavier
143 — M. LEICHER David
144 — M. THEZELAIS Edouard
145 — Mlle PACHE Maïlys
146 — M. GERBER Harold
147 — M. VIROT Emmanuel
148 — M. VOLLE Olivier
149 — M. PROAG Satya-Lekh
150 — M. CHOLET Pierre
151 — M. DAHAN Oren
152 — M. JOBARD François
153 — M. BROAD Oliver
154 — M. GREBILLE Nicolas
155 — M. PEREZ Alexandre
156 — M. GIACOPELLI Guillaume
157 — M. RENAUD-BEZOT Alexis
158 — M. BRUN-MUROL Pierre
159 — M. COURJAUD Nicolas
160 — M. KERLING Benoît

161 — M. EL BOUNAAMANI Amine
162 — M. GUEZ Charles-Alban
163 — M. VARNET Léo
164 — M. LAINÉ Maxime
165 — Mlle WILSIUS Tiffany
166 — M. STORDEUR Adrien
167 — M. AVERCENC Pierre
168 — Mlle VIGIER Toïnon
169 — M. BENHAMOU Jérémie
170 — Mlle ARRAOU Carole
171 — M. GRAINDORGE Clément
172 — Mlle ARZANDÉ Charlotte
173 — Mlle SUN Christine
174 — M. ROLEAU Bastien
175 — Mlle BLOCHER Viviane
176 — Mlle JARRIGE Laure
177 — Mlle VILLÉGER Carine
178 — M. TRICHELAI Romain
179 — M. DE GANAY Maxime
180 — M. LAUNOIS François-Xavier
181 — M. MASSABUAU Fabien
182 — M. AUBERT Marc
183 — M. GREVET Simon
184 — M. MARCZAK Florian-Martin
185 — M. PLANCHENAULT Nicolas
186 — M. LE GARREC Fanch
187 — Mlle STERLIN Anne-Gaëlle
188 — M. BOISSOLLE Damien
189 — Mlle AUTRAN Pauline
190 — M. LUDL Adriaan-Alexander
191 — M. SATABIN Théo
192 — M. CARL Rémy
193 — Mlle RENARD Nina
194 — Mlle NOYÉ Sarah
195 — M. MERINERO Antoine
196 — M. GABRY Sylvain
197 — M. DEGRELLE Nicolas
198 — M. PEPIOT Julien
199 — M. GODFRIN Paul-Louis
200 — M. DUBOIS Damien
201 — M. VOLLMER Nicolas
202 — M. HENNEQUIN Simon
203 — M. CORNU Hugo
204 — M. BARBACHOU David
205 — M. BARBOT Benoît
206 — M. BOURHIS Florent
207 — M. DURAND Jean-Marie
208 — Mlle IUNG Hélène
209 — M. CARRA Norman
210 — M. BONNET Sébastien
211 — M. CONNELLY David
212 — M. TISON Dimitri
213 — M. MICHIELS Guillaume
214 — M. DEMUR Mathieu
215 — M. DURAND Steven
216 — M. VANDAMME Nicolas

- 217 — M. LE RIGOLEUR Olivier
218 — M. MATHIAS Guillaume
219 — M. BUI Nhat
220 — Mlle PEREZ Julie
221 — M. LE COZ Victor
222 — M. FRANCESCHI Sandro
223 — Mlle COULÉE Hélène
224 — M. RONDEAU Fabien
225 — Mlle JIANG Yishu
226 — M. LAGHRAIB Anasse
227 — M. TAMBOU RAYALOU Alexandre
228 — Mlle PETIAU Juliette
229 — M. BEYRET Benjamin
230 — M. TOCATLIAN Alexandre
231 — M. JOASSARD Aloïs
232 — M. DOUSSON Jean-Charles
233 — M. PHILIPPOT Pierre-Pascal
234 — M. FILALI BABA Samy
235 — Mlle KARTIT Sarra
236 — M. BECRET Philippe
237 — M. BON Arnaud
238 — Mlle JUBIN Pauline
239 — Mlle AGGOUNE Jenna
240 — Mlle GINIÈS Marie
241 — Mlle GALLEYRAND Claire
242 — M. DE RAUCOURT Olivier
243 — M. HOCINI Samy
244 — M. POIGNON Guillaume
245 — M. BOURILLET Nicolas
246 — M. KLEITZ Xavier
247 — M. LAIR François-Xavier
248 — M. MAILLARD Damien
249 — Mlle GUÉRIN Camille
250 — Mlle GASSER Anne-Charlotte
251 — M. DENAT Jean-Baptiste
252 — Mlle CHARAMEL Claire
253 — M. BERTINO Jean-Baptiste
254 — Mlle COHEN Laura
255 — M. RIOCHE Kévin
256 — Mlle PERRE Vanessa
257 — Mlle ROGER Emmanuelle
258 — M. ROY Jean-Gauthier
259 — M. LASMAR Ahmed
260 — Mlle DELABROSSE Loriane
261 — M. LALUC Christophe
262 — M. THAL Nicolas
263 — M. PHILIPPE Yann
264 — M. PELISSOU Florian
265 — Mlle NIZOU Marie-Sophie
266 — M. BOLLENOT Martin
267 — M. FAGIANI Thibault
268 — M. PÉTRY Quentin
269 — M. COLIN Clément
270 — M. RIEUL Benoît
271 — Mlle HADAD Murielle
272 — M. PINEDE Romain
273 — Mlle GROLEAU Claire
274 — M. MEINZEL Thomas
275 — Mlle FAVRE-BULLE Itia
276 — Mlle VINCENT Camille
277 — M. AUBRY Camille
278 — M. TRINCHESE Yoan
279 — M. CHARR Alexandre
280 — Mlle DE GAYARDON DE FENOYL Ariane
281 — M. DE LASSUS SAINT GENIÈS Louis
282 — M. HUMBERT Emmanuel
283 — Mlle NEIRAC Camille
284 — M. VICQ Thibault
285 — Mlle XANDRY Nathalie
286 — M. THORENT Benjamin
287 — M. BADIÉ Julien
288 — M. DUPUY Thibaut
289 — Mlle SPANNEUT Aurélia
290 — Mlle ZEGMOUT Hind
291 — M. SABATIER Quentin
292 — Mlle THOMÉ Alice
293 — Mlle JAMARD Marion
294 — M. MALL Raphaël
295 — Mlle EXCOFFIER Mathilde
296 — M. GRALL Tudual
297 — M. SIMONNIN Pierre
298 — M. DALMASSO Nicolas
299 — M. DOUILLET-GRELLIER Thomas
300 — Mlle DUSAUTOIS Noémie
301 — M. CLERC Vincent
302 — M. GARNIER Alexis
303 — M. ORIF Imad Eddine
304 — M. PLASSARD Florent
305 — M. GRIHANGNE Martin
306 — Mlle DE ROQUEFEUIL Claire
307 — M. PEREIRA Thierry
308 — M. PALACIOS Damien
309 — M. AUBLANC-PIOLOT Jean-Marc
310 — M. SAUSSIER Martial
311 — M. CHAMPEAU Julien
312 — M. HANS Pierre-Adrien
313 — Mlle STÉPHAN Emma
314 — Mlle MANHES Marion
315 — M. HUA Henri
316 — Mlle D'ORNELLAS Antoinette
317 — M. MOREL Sébastien
318 — Mlle CAILLY Elsa
319 — Mlle PETITJEAN Aurélie
320 — M. CAVELIER Sacha
321 — M. MECREANT Maxime
322 — Mlle AUVRAY Camille
323 — Mlle FILLOUZEAU Amélie
324 — M. LEDESERT Paulin
325 — Mlle CHAPUIS Raphaëlle
326 — Mlle NGUYEN TUAN Doan-Trang
327 — M. LEBOUTEILLER Thomas
328 — M. COSTESEQUE Guillaume

- 329 — Mlle GARANDEAU Clémentine
330 — Mlle LE MAÎTRE Hélène
331 — M. PISSAVY Cyril
332 — M. BENARD Franck
333 — M. BOUZELIFFA Malik
334 — M. GHROUS Nadir
335 — M. GROSJEAN Stéphane
336 — M. GAY Antoine
337 — M. BERTHOU Lucas
338 — Mlle CÉRÉ Laure
339 — Mlle YOU Zhujun
340 — M. PARFAIT Benjamin
341 — M. HUYNH Nghi
342 — M. ECKHAUT David
343 — M. TRANIER Jean-René
344 — M. TIBAR Stefan
345 — M. GOMEZ Jean-Sébastien
346 — M. DUFREIGNE Jean-Philippe
347 — M. MARTOT Nicolas
348 — M. CLIPET Aubin
349 — M. BESNARD Marius
350 — M. DO Sébastien
351 — Mlle DEGLIN Anne-Charlotte
352 — Mlle IZABELLE Perrine
353 — M. OUDET Stéphane
354 — M. PERNELLE Guillaume
355 — M. TABOUREL Etienne
356 — Mlle LÉONARD Carine
357 — Mlle MARCHAL-APPLETON Justine
358 — M. JOUDON Vincent
359 — M. ALLANO Christopher
360 — M. TRAMIER Vincent
361 — Mlle DREVET Julie
362 — M. THEVENOT Romain
363 — M. DEROO Roland
364 — M. BENSENANE Mehdi
365 — M. RAJEE Arvin
366 — M. MOISAN Thomas
367 — M. CEDRAS Patrick
368 — M. CARRIÉ Romain
369 — M. SIMON Nicolas
370 — M. DANQUIGNY Nicolas
371 — M. LE STER Loïc
372 — Mlle RIESS Mélanie
373 — M. DIMNET Lucas
374 — M. BRENON Grégoire
375 — M. GERLIER Julien
376 — M. LE NINIVIN Cédric
377 — M. LANGRENAY Guillaume
378 — M. GÂTEAU Denis
379 — M. GRAS Guillaume
380 — M. GOETCHEL Bertrand
381 — Mlle PAYSANT Carole
382 — M. CHABOT Aurélien
383 — Mlle FRITTELLA Sabine
384 — M. BOYER Camille
385 — M. WEBER Alexandre
386 — Mlle KELES Havva
387 — Mlle LAGARDE Sabine
388 — Mlle DESRY Elodie
389 — M. YAGHZAR Marouane
390 — M. COLIN Guillaume
391 — Mlle BIALECKI Agnès
392 — M. NGUYEN Patrice
393 — M. BAVARD Ivan
394 — M. CUVELIER Gabriel
395 — M. HERVÉ Clément
396 — Mlle CHATELAIN Amélie
397 — M. DANIELOU Grégoire
398 — M. COLLIN Benjamin
399 — M. MACÉ Grégoire
400 — M. GRANDGUILLOT Raphaël
401 — M. MAMET Baptiste
402 — Mlle AMIOT Carole
403 — M. LAGAHE Gabriel
404 — M. DE PENGUERN Guillaume
405 — M. BRINGER Pierre-Julien
406 — M. MATTINA Laurent
407 — Mlle JAVALET Natacha
408 — M. BANERJEE Niki
409 — Mlle VIGNAUX Clémence
410 — M. CHAMBON Pierre
411 — Mlle LAMURE Emilie
412 — M. KUKLA Romain
413 — M. SEGUINOT Baptiste
414 — M. SIMON Raphaël
415 — Mlle DISDERO Marine
416 — Mlle GAYE M'Bayague
417 — M. QUINTON Olivier
418 — M. GUTIERREZ Jean-Gil
419 — M. DURONIO Romain
420 — M. MAURIN Adrien
421 — M. LA CARBONA Guillaume
422 — Mlle PRUD'HOMME Marion
423 — M. COURTINE Emilien
424 — M. LE COZ Mael
425 — M. BELARBRE Eric
426 — M. NIKA Jérôme
427 — Mlle SOW Carel
428 — M. BENOIT-LIZON Vincent
429 — Mlle THEDSANAMOORTHY Venuga
430 — M. DEREKX Simon
431 — Mlle LASSARA Noémie
432 — Mlle LETORT Gaëlle
433 — M. RAUD Sébastien
434 — Mlle BOUCHET Lucie
435 — Mlle BOIN Laureline
436 — M. SUPARDI Yanri
437 — M. KARKAR Damien
438 — M. DÉBARBAT Guillaume
439 — M. VANDERHAEGHE Justin
440 — M. RADOU Gaël

- 441 — M. JAVOUHEY Kévin
442 — Mlle GERBEAUX Marion
443 — M. PIERRÉ Valentin
444 — M. HERBRETEAU Alexis
445 — M. HEIDET Jean-Baptiste
446 — M. CAPIETTO Louis
447 — Mlle MANHES Pauline
448 — Mlle PICHER Marine
449 — M. GRIOT Valère
450 — M. ÖZER Ahmet
451 — M. DORANGE-PATTORET Romain
452 — Mlle MÉTAY Mathilde
453 — Mlle ROUX Sabine
454 — M. DUBOSCQ Gilles
455 — M. RASSULI Edriss
456 — M. IMBERT Thibault
457 — M. VAUDELIN Frédéric
458 — M. KALARIS Julien
459 — M. GAGELIN Victor
460 — M. KHAZAZ Samir
461 — Mlle NEUBERT Béline
462 — Mlle GRANDJEAN Nadège
463 — Mlle ECHARD Sara
464 — M. LE BERRE Guillaume
465 — M. MORAILLON Charles
466 — M. CHAN NOON CHUNG Mathieu
467 — M. HABABOU Olivier
468 — M. CHASSAGNE Florian
469 — M. MEUNIER Alexandre
470 — Mlle DUTTO Mélanie
471 — M. ROUSSEAU Ludovic
472 — M. DROUET Nicolas-Alexis
473 — M. MARTY Benoît
474 — Mlle COMTE Rachel
475 — Mlle BALOUKA Sylvie
476 — Mlle BECKER Hélène
477 — Mlle ROSSETTO Elisa
478 — M. VERGAERT Sylvain
479 — M. BONNAFOUS Luc
480 — M. BERTHOUL Bérenger
481 — M. MARMOUX Pierre-Benoît
482 — Mlle DUFOUR Florence
483 — M. ABOLMAALI Kayvan
484 — M. LEVAUFRE Simon
485 — M. ARNAL Anthony
486 — M. ABALLÉA Julien
487 — M. VITTOZ Kévin
488 — M. SAFAI Soheil
489 — M. DIRHOLD Franck
490 — Mlle SARDA Chloé
491 — Mlle NGUYEN Galaxy
492 — M. KARLSSON Julien
493 — Mlle SENIUK Julia
494 — Mlle GRONDIN Lindsay
495 — M. DELVILLE Alexandre
496 — M. MOLINARI Lucas
497 — M. BLACQUE Pierre
498 — M. SINODINOS Raphaël
499 — Mlle PINOT Jordanna
500 — M. OUCHÉNE Olivier
501 — M. SOUIHLI Aymen
502 — M. LESTRADE Antoine
503 — Mlle DELOUIS Anne
504 — M. MAHÉ Kévin
505 — M. SUZANNE Vincent
506 — M. HERSENT Maxime
507 — M. PHILIBERT Romain
508 — Mlle DIDI ALAOUI Meryem
509 — Mlle FREDIERE Elodie
510 — M. LESTAGE Jean-Baptiste
511 — M. DOISY Frédéric
512 — M. JAILLANT Louis
513 — M. SILVAIN Bruno
514 — M. D'HALLUIN Gabriel
515 — M. MILCENT Tévéhé
516 — M. DEMIGNÉ Alexandre
517 — M. ENJALBERT Arnaud
518 — Mlle TRAN TIEN Thien-Huong
519 — M. SAK LOKHAM Jean-Philippe
520 — M. HAMON Yoann
521 — M. MASSON Olivier
522 — Mlle EL KAOUI Hanane
523 — Mlle GOURNAY Aurélie
524 — M. KASTELIK Thomas
525 — M. ROGER Valentin
526 — M. HAUTENAUVE-PAYRAUD Lou
527 — M. PICHÉREAU Matthieu
528 — Mlle ABRAHAM Céline
529 — M. AYACHE Adam
530 — Mlle SLEIMAN Nour-Hélène
531 — M. GOOTJES Alexandre
532 — M. BROSSARD Jean-Baptiste
533 — M. MESNARD Olivier
534 — M. DUBOIS Jérôme
535 — M. GABORIT Philippe
536 — M. ROCHER Jean-Emile
537 — M. DAVENNE Siméon
538 — M. CARPENTIER Pierre-François
539 — M. COLBALCHINI Rémi
540 — M. GILAVERT Clément
541 — M. HUG Grégoire
542 — Mlle FARGIER Capucine
543 — Mlle DAUGY Isabelle
544 — M. ROSSELLE Bastien
545 — M. MORIN Benjamin
546 — M. BERTHE Eric
547 — Mlle OUDET Salomé
548 — Mlle BONET Marion
549 — M. PAROISSIEN Simon
550 — M. BILLIOUD François
551 — M. BLONDEL Pierre-François
552 — Mlle GROS Lucie

553 — M. LARDENOIS Pierre
 554 — M. FITERE Quentin
 555 — Mlle LECOUFFE Claire
 556 — M. VRIGNON Vincent
 557 — M. HALLALEL Marc
 558 — M. WASEF Raymond
 559 — M. DE BOISCHEVALIER Hugo
 560 — Mlle GENOUX Garance
 561 — Mlle TIXIER Marie-Laure
 562 — M. BOUSSION François
 563 — Mlle COSTON Léa
 564 — M. BELLEOUD Pierre
 565 — M. GIMAZANE Clément
 566 — M. AKERMI Fouzi
 567 — M. RADONIC Mark
 568 — Mlle HAM Sarah
 569 — M. LACOSTE Luc
 570 — M. LAFFITTAN Nicolas
 571 — Mlle FARIZON Carole
 572 — M. DAFRI Marat
 573 — M. NGAPANOUN Steave
 574 — Mlle BERTRAND Angéline
 575 — M. KRIR Mohamed
 576 — M. MARION Anthony
 577 — M. SOULARY Edouard
 578 — M. PHILIPPE Edouard
 579 — M. KEMPF Arthur
 580 — M. ALLAIN Rémi
 581 — M. LOUSTAUNAU Guillaume
 582 — M. CORLU Yannis
 583 — M. DO Loïc
 584 — Mlle BILLON Elodie
 585 — Mlle CHERIFI ALAOUI Soumaya
 586 — M. BOUDON Ludovic
 587 — M. PIERRE-JUSTIN Dimitri
 588 — M. LEJAY Damien
 589 — M. DE LANFRANCHI Jean-Laurent
 590 — M. DONG Michel
 591 — M. AZZIOUI Youssef
 592 — Mlle RIVOLLET Laëtitia
 593 — M. DE PASQUALE Nicolas
 594 — M. PLASSE FAUQUE Mathieu
 595 — M. LE THIEN Khanh
 596 — Mlle COURTOIS Diane.

Arrête la présente liste à cinq cent quatre-vingt-seize (596) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Le Président du Jury

Pierre CHANTEREAU

DEPARTEMENT DE PARIS

Désignation d'une représentante du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, aux Comités de Pilotage des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) des 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Le Maire de Paris,
 Président du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-17 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 21 avril 2008 ayant désigné Mme Danielle SIMONNET, Conseillère de Paris, pour représenter le Département de Paris au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (C.D.A.D.) de Paris ;

Vu la convention-cadre relative à la création des Points d'Accès au Droit de la Ville de Paris en date du 20 octobre 2003, et notamment son article 5 ;

Vu les conventions constitutives modifiées des Point d'Accès au Droit (P.A.D.) du 18^e et 19^e arrondissements respectivement en date du 11 décembre 2006 et du 13 décembre 2007, et notamment leur article 4b ;

Vu les conventions constitutives des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) des 20^e, 15^e et 13^e arrondissements respectivement en date du 8 décembre 2005, 11 décembre 2006 et 8 janvier 2008, et notamment leur article 4b ;

Arrête :

Article premier. — Mme Danielle SIMONNET, Conseillère de Paris, est désignée pour me représenter aux Comités de Pilotage des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) des 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Danielle SIMONNET ;
- M. le Maire du 13^e arrondissement ;
- M. le Maire du 15^e arrondissement ;
- M. le Maire du 18^e arrondissement ;
- M. le Maire du 19^e arrondissement ;
- Mme la Maire du 20^e arrondissement ;
- Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- M. le Directeur des Affaires Juridiques.

Fait à Paris, le 10 juillet 2008

Bertrand DELANOË

Désignation d'un représentant du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au sein de la Commission Régionale de Concertation en Santé Mentale.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment l'article R. 3221-7 et R. 3221-8 ;

Arrête :

Article premier. — M. Jean-Marie LE GUEN, Adjoint au Maire chargé de la santé publique et des relations avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, est désigné pour me représenter au sein de la Commission Régionale de Concertation en Santé Mentale.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
— l'intéressé.

Fait à Paris, le 28 juillet 2008

Bertrand DELANOË

Fixations des tarifs journaliers 2008 applicables à l'établissement « Appartement d'Accueil Simone Weil » situé 12, rue Simone Weil, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2008 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'établissement « Appartement d'Accueil Simone Weil » situé 12, rue Simone Weil, 75013 Paris, géré par l'Association ISATIS sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 75 458 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 300 075 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 65 652 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification : 424 163 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 19 706 € T.T.C.

Les tarifs journaliers visés à l'article 2 tiennent compte de la reprise du résultat déficitaire d'un montant de 2 684 €.

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement de l'établissement « Appartement d'Accueil Simone Weil » situé 12, rue Simone Weil, 75013 Paris, géré par l'Association ISATIS sont fixés à 98,64 € à compter du 1^{er} août 2008.

Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement des personnes de moins de 60 ans sont fixés à 111,33 € T.T.C. à compter du 1^{er} août 2008.

Art. 3. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement « Appartement d'Accueil Simone Weil » situé 12, rue Simone Weil, 75013 Paris, géré par l'Association ISATIS sont fixés comme suit :

— G.I.R. 1 et 2 : 20 € T.T.C. ;

— G.I.R. 3 et 4 : 12,69 € T.T.C.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} août 2008.

Art. 4. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de la publication de la décision.

Art. 5. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juillet 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Arrêté n° 2008-2181 fixant le nombre et la répartition des autorisations de mises en stage d'Adjoints Administratifs hospitaliers de 2^e classe au titre de 2008.

Le Directeur Général
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 92-2533 du 2 novembre 1992 définissant les compétences des directeurs d'hôpitaux et des services généraux et notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté directeur n° 2006-0309 du 19 octobre 2006 portant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du Siège ;

Vu l'abrogation du visa P2008-2107 du 9 juillet 2008 de l'arrêté n° 2008-2060 du Contrôleur Financier ;

Vu le visa P2008-2213 du 22 juillet 2008 du Contrôleur Financier ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 2008-2060 fixant le nombre et la répartition des autorisations de mises en stage d'Adjoint Administratifs hospitaliers de 2^e classe au titre de 2008 est abrogé.

Art. 2. — Le nombre d'autorisations de mises en stage d'Adjoint Administratifs hospitaliers de 2^e classe (A.A.2) au titre de 2008 est arrêté à un total de 139, et réparti par établissement conformément au tableau suivant :

Répartition des autorisations de mises en stage d'A.A.2	Visa P2008-2213 du 22 juillet 2008
Hôpital Ambroise Paré	3
Hôpital Antoine Béchère	6
Hôpital Avicenne	1
Hôpital Beaujon	4
Hôpital Bicêtre	4
Hôpital Bichat / Claude Bernard	9
Hôpital Bretonneau	1
Hôpital Cochin / Saint-Vincent de Paul	13
Hôpital Emile Roux	3
Hôpital Georges Clemenceau	2
Groupe hospitalier Broca / La Rochefoucauld / La Collégiale	1
Groupe hospitalier HEGP / Broussais	12
Groupe hospitalier Henri Mondor / Albert Chenevier	2
Groupe hospitalier Raymond Poincaré / Berck	1
Groupe hospitalier Trousseau / La Roche-Guyon	3
Hospitalisation à domicile	6
Hôpital Hôtel-Dieu	4
Hôpital Jean Verdier	3
Groupe hospitalier Lariboisière / Fernand Vidal	7
Hôpital Louis Mourier	2
Hôpital Necker	8
Hôpital Paul Brousse	5
Hôpital Pitié Salpêtrière	3
Hôpital René Muret / Bigottini	1
Hôpital Robert Debré	1
Hôpital Rothschild	1
Hôpital Saint-Antoine	2
Hôpital Sainte-Périne	2

Hôpital Saint-Louis	2
Hôpital Tenon	4
Hôpital Vaugirard / Gabriel Pallez	2
A.G.E.P.S. (Agence Générale des Equipements et Produits de Santé)	4
Formation initiale encadrement	4
N.S.I.	1
S.C.A. (Service Centrale des Ambulances)	1
Siège	10
S.M.S. (Sécurité, Maintenance et Services)	1
TOTAL	139

Art. 3. — Le Directeur de chaque site concerné assure dans la limite des autorisations accordées, les mises en stage de la manière suivante :

— en priorité, en épuisant la dernière liste d'aptitude arrêtée en Commission de Sélection dans l'établissement et dans l'ordre établi par cette liste ;

— à défaut de liste, ou si cette liste est épuisée, en arrêtant une nouvelle liste d'aptitude après organisation d'une Commission de Sélection dans l'établissement.

Art. 4. — La Directrice du Personnel et des Relations Sociales est chargée de la publication du présent arrêté au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Le Directeur de chaque site concerné assure la publicité des actes relatifs à l'application du présent arrêté selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Art. 5. — La Directrice du Personnel et des Relations Sociales et le Directeur de chaque site concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juillet 2008

Pour le Directeur Général
et par délégation,

*La Directrice du Personnel
et des Relations Sociales*

Monique RICOMES

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00499 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au chien « Pacha », appartenant à David BERCEAU, Brigadier Chef affecté à l'Unité Cynophile au sein de la Direction de la Police Urbaine de Proximité.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juillet 2008

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2008-03 relatif à la composition du jury pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble 18, rue de la Huchette, à Paris 4^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006, et notamment ses articles 74, 70 et 25°,

Vu la procédure de marché négocié avec publicité et mise en concurrence, engagée pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble, 18, rue de la Huchette, 75195 Paris Cedex 04 ;

Vu la délibération adoptée par le Conseil de Paris lors de sa séance des 26 et 27 mai 2008 faisant suite aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008 ;

Sur proposition du Chef du Service des Affaires Immobilières ;

Arrête :

Article premier. — Le jury pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble 18, rue de la Huchette, 75195 Paris Cedex 04, est composé comme suit :

— M. le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ou son représentant, le Chef du Service des Affaires Immobilières, assurant la présidence,

— M. SARRE, Ancien Ministre, Conseiller de Paris, ou son suppléant,

— M. DARGENT, Conseiller de Paris, ou son suppléant,

— M. BRAVO, Conseiller de Paris, ou son suppléant,

— M. GOUJON, Député, Conseiller de Paris, ou son suppléant,

— M. GIANNESINI, Conseiller de Paris, ou son suppléant,

— Un architecte désigné par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France,

— Un architecte désigné par la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques,

— Mme SOURISSEAU, Architecte de la Préfecture de Police.

Tous les membres de la Commission ont voix délibérative.

Assistent à la Commission composée comme un jury, avec voix consultative :

— le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ou son représentant,

— le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant.

Art. 2. — Les membres de la Commission composée comme un jury n'ayant pas de fonction dans l'administration seront rémunérés pour leurs frais de déplacement, travaux préparatoires et présence au jury, au tarif forfaitaire de 367,52 € H.T., pour une demi-journée (valeur janvier 2008, actualisée chaque année sur la base du nouvel index ingénierie du mois de janvier de l'année en cours).

Art. 3. — La dépense relative au versement des indemnités sera imputée sur le budget spécial de la Préfecture de Police, exercice 2008, section investissement.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juillet 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Préfet, Secrétaire Général
pour l'Administration*

Philippe KLAYMAN

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000033 dressant la liste d'aptitude au grade de maître-ouvrier au titre de l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 1992 D 1385-1° modifiée du Conseil de Paris dans sa séance du 28 septembre 1992, portant dispositions statutaires applicables notamment au corps des maîtres-ouvriers de la Préfecture de Police - article 11 (2°) ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 11 juin 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — La liste d'aptitude au grade de maître-ouvrier dressée au titre de l'année 2007 est la suivante :

— M. Clency BODINATE

— M. Jean-Michel MATTI.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000034 dressant le tableau d'avancement au grade de maître-ouvrier principal au titre de l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 1992 D 1385-1° modifiée du Conseil de Paris dans sa séance du 28 septembre 1992, portant dispositions statutaires applicables notamment au corps des maîtres-ouvriers de la Préfecture de Police - article 14 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire du 11 juin 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade de maître-ouvrier principal dressé au titre de l'année 2007 est le suivant :

— M. Alain LELIEVRE

— M. Gérard GODET

— M. Daniel DARRIBAT

— M. Philippe JAUBERT.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000035 dressant le tableau d'avancement au grade d'ouvrier professionnel principal au titre de l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° D 1385-1° modifiée du Conseil de Paris dans sa séance du 28 septembre 1992, portant dispositions statutaires applicables notamment au corps des ouvriers professionnels de la Préfecture de Police - article 6 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 11 juin 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade d'ouvrier professionnel principal dressé au titre de l'année 2007 est le suivant :

— M. Jean-Fred SAFFRE.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000036 dressant le tableau d'avancement au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile principal au titre de l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2002 PP 21-1° modifiée du Conseil de Paris dans sa séance du 8 avril 2002, portant dispositions statutaires applicables au corps des conducteurs d'automobile de la Préfecture de Police, et notamment l'article 9 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 11 juin 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile principal dressé au titre de l'année 2007 est le suivant :

— M. Yves BLOHIC.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000037 dressant le tableau d'avancement au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile au titre de l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2002 PP 21-1° modifiée du Conseil de Paris dans sa séance du 8 avril 2002, portant dispositions statutaires applicables au corps des conducteurs d'automobile de la Préfecture de Police, et notamment l'article 10 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 11 juin 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile dressé au titre de l'année 2007 est le suivant :

— M. Christophe DESMAS.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 18/20, boulevard Saint-Denis, à Paris 10^e (arrêté du 18 juillet 2008).

Immeuble sis 5, rue de Tlemcen, à Paris 20^e (arrêté du 22 juillet 2008).

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-2823 bis fixant l'ouverture de l'examen professionnel de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 26 mai 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 156-4 en date du 13 décembre 2006 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, et notamment son article 12 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 14-1 en date du 30 mars 2004 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — En vue de permettre l'établissement de la liste d'aptitude, au titre de l'année 2008, pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle, l'épreuve écrite de sélection professionnelle aura lieu le 24 octobre 2008.

Art. 2. — Le nombre d'emploi de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle à pourvoir dans les conditions prévues à l'article 1^{er} du présent arrêté est fixé à 6.

Art. 3. — Les dossiers de candidature pourront être retirés du 29 août au 11 septembre 2008 inclus — au Service des Ressources Humaines — Section des Concours — Bureau 6333 — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

La période de dépôt des dossiers d'inscription est fixée du 29 août au 26 septembre 2008 inclus. Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription incomplets, ou déposés sur place après le 26 septembre 2008 - 16 h 30, ou expédiés après le 26 septembre 2008 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — La Chef du Service du Personnel est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juillet 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Sous-Directeur des Ressources
Patrick GEOFFRAY

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-2874 fixant la répartition des épreuves considérées comme principales et l'application du groupe s'y rapportant.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 28 mai 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 65 en date du 10 juillet 2008 fixant le système général de rétribution des agents publics ou extérieurs à l'administration assurant à titre accessoire le fonctionnement de jurys de concours ou d'examens professionnels au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La répartition des épreuves considérées comme principales et l'application du groupe s'y rapportant sont précisées dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Sous-Directeur des Ressources
Patrick GEOFFRAY

Annexe
Liste des épreuves principales par concours
ou examens professionnels

Personnel administratif :

Groupes	Concours ou examens professionnels	Epreuves écrites principales Taux majoré	Autres épreuves Taux normal
1 bis	Concours d'attaché (externe)	Composition sur un sujet faisant appel à des connaissances générales	<ul style="list-style-type: none"> — Composition portant sur des questions administratives et de droit public — Composition portant sur des questions relatives à l'histoire de la société et des institutions depuis 1789 — Rédaction d'une note de synthèse nécessitant l'utilisation de techniques quantitatives élémentaires — Composition portant sur des questions économiques et financières — Composition sur des questions de géographie économique — Composition sur des questions relatives à l'économie de l'entreprise
1 bis	Concours d'attaché (interne)	Rédaction d'une note administrative	<ul style="list-style-type: none"> — Composition portant sur des questions administratives et de droit public — Composition portant sur des questions relatives à l'histoire de la société et des institutions depuis 1789 — Composition portant sur des questions économiques et financières — Composition sur des questions de géographie économique
2	Examen professionnel de Secrétaire Administratif, classe exceptionnelle	Rédaction d'une note de synthèse	
2	Examen professionnel de Secrétaire Médical et Social, classe exceptionnelle	Rédaction d'une note sur un sujet d'ordre médical et social	
3	Concours de Secrétaire Administratif (interne)	Rédaction d'une note administrative	Réponse à 5 à 10 questions ou Analyse de données chiffrées
3	Concours de Secrétaire Administratif (externe)	Rédaction d'une note de synthèse	Dissertation ou Analyse de données chiffrées
3	Concours de Secrétaire Administratif (3 ^e voie)	Rédaction d'une note de synthèse	Réponse à 5 à 10 questions
3	Concours de Secrétaire Médical et Social (externe et interne)	Rédaction d'une note de synthèse	Composition de sciences sanitaires et sociales Epreuve de traitement de texte
3	Concours d'Adjoint des Cadres Hospitaliers (titre IV)	Note de synthèse	Questions juridiques
4	Concours d'Adjoint Administratif (externe), Spécialité : Administration Générale	Explication de texte	Cas pratique Traitement automatisé de l'information
4	Concours d'Adjoint Administratif (interne), Spécialité : Administration Générale	Rédaction d'une lettre administrative	Cas pratique
4	Concours d'Adjoint Administratif (externe/interne) Spécialité : Secrétariat	Rédaction d'une lettre administrative Sténographie	Orthographe
4	Concours d'Adjoint Administratif Hospitalier (titre IV) (externe/interne)	Explication de texte	QCM
4	Concours d'Adjoint d'Accueil et d'Insertion (titre IV) - Externe	Explication de texte	QCM
4	Concours d'Adjoint d'Accueil et d'Insertion (titre IV) - Interne	Rapport administratif	QCM
4	Concours d'Adjoint Administratif Spécialité Animation (externe/interne)	Projet d'animation	Explication de texte

Personnel technique :

Groupes	Concours ou examens professionnels	Epreuves écrites principales Taux majoré	Autres épreuves Taux normal
4	Concours d'Adjoint Technique Principal 2 ^e classe (toutes spécialités) - Interne et externe	Rapport technique	Technologie (QCM)
3	Concours de Personnel de Maîtrise, Grade Agent de Maîtrise (toutes spécialités) - Interne et externe	Etude de cas	Epreuve de technologie et réglementation : exercices

Personnel social :

Groupes	Concours ou examens professionnels	Epreuves écrites principales Taux majoré	Autres épreuves Taux normal
1 bis	Concours interne de Conseiller Socio-Educatif	Note de synthèse	

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture des épreuves professionnelles en vue de l'établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Ville de Paris, au titre de l'année 2008.

Des épreuves professionnelles seront organisées à partir du 6 novembre 2008 en vue de l'établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris.

Nombre de postes à pourvoir : 1.

Peuvent faire acte de candidature les ingénieurs des travaux de la Ville de Paris ayant accompli, en position d'activité ou de détachement, au moins quinze ans de services effectifs dans leur corps au 1^{er} janvier 2008.

Les candidatures, transmises par voie hiérarchique, devront parvenir à la Direction des Ressources Humaines (Bureau de l'Encadrement Supérieur — 2, rue de Lobau, 75004 Paris) au plus tard le 10 octobre 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.

1^o) Un concours externe pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du 10 novembre 2008 pour 9 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques des métiers du livre et de la documentation.

2^o) Un concours interne pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du 10 novembre 2008 pour 7 postes.

Les candidats doivent être fonctionnaire ou agent(e) non titulaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. Il faut en outre justifier de quatre années de services publics au 1^{er} janvier 2008, et être en fonctions au jour des épreuves écrites d'admissibilité.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 1^{er} septembre au 2 octobre 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée au nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 2 octobre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

1^{er} poste : numéro 17878.

LOCALISATION

Secrétariat Général — Délégation Générale aux Relations Internationales — 9, place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville ou Châtelet.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé de mission « Coopérations administratives ».

Contexte hiérarchique : le chargé de mission sera placé sous l'autorité du délégué général et de son adjoint.

Attributions : le titulaire du poste sera chargé de développer les coopérations bilatérales impliquant les directions administratives de la Ville de Paris. Il sera chargé de consolider le partenariat avec Vienne, et de développer à partir de ce modèle d'autres partenariats administratifs avec des métropoles européennes et internationales. Dans un contexte de modernisation administrative, de décentralisation des compétences, de transposition et d'application de réglementations édictées par l'UE, le dispositif mis en œuvre devra favoriser l'émergence d'une culture d'échanges d'expériences et de compétences au niveau des métropoles

internationales, notamment en faisant vivre un centre de ressources partagées. Des lobbyings et des recherches de financements communs pourront aussi être développés. L'objectif secondaire du dispositif est d'étudier la possibilité d'offrir aux cadres de la Ville de Paris des perspectives de mobilité internationale, et de proposer des postes dans l'administration parisienne aux cadres territoriaux des villes partenaires.

Conditions particulières : grande disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : droit, économie, culture générale.

Qualités requises :

N° 1 : bonnes connaissances de l'administration parisienne ;

N° 2 : sens des relations humaines, du travail en équipe ;

N° 3 : grande rigueur. Dynamisme.

Connaissances particulières : la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est un plus.

CONTACT

M. Bernard PIGNEROL, Délégué Général aux Relations Internationales — Bureau 538 — Délégation Générale aux Relations Internationales — 9, place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 52 36 — Mél : bernard.pignerol@paris.fr.

2^e poste : numéro 17879.

LOCALISATION

Secrétariat Général — Délégation Générale aux Relations Internationales — 9, place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé de mission Affaires Générales.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du délégué général.

Attributions : le titulaire du poste sera chargé de l'organisation administrative de la structure, du suivi de son évolution ; des ressources humaines ; des questions financières ; du suivi administratif des dossiers des chargés de mission sectoriels de la D.G.R.I., en lien avec les services de la Ville ; du suivi des grands projets municipaux en matière internationale. Il coordonnera par ailleurs la préparation de la séance du Conseil de Paris pour le secteur international. Enfin, il assurera une fonction de veille juridique et de conseil auprès du délégué général.

Conditions particulières : grande disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : maîtrise de droit ou économie minimum.

Qualités requises :

N° 1 : très bonnes connaissances en droit administratif et en finances publiques ;

N° 2 : expérience confirmée dans la passation des marchés publics ;

N° 3 : sens des relations humaines, du travail en équipe. Grande rigueur.

CONTACT

M. Bernard PIGNEROL, Délégué Général aux Relations Internationales — Bureau 538 — D.G.R.I. — 9, place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 52 36 — Mél : bernard.pignerol@paris.fr.

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17745.

LOCALISATION

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration — 6, rue du Département, 75019 Paris — Accès : Métro Stalingrad.

NATURE DU POSTE

Titre : Agent chargé des missions emploi, développement économique et développement durable.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Délégué à la Politique de la Ville et à l'Intégration.

Attributions : sous la responsabilité du Délégué à la Politique de la Ville, le chargé de mission assurera : le suivi, l'animation et l'évaluation des volets thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Social (C.U.C.S.) ; l'appui aux chefs de projets des quartiers politique de la Ville ainsi que des équipes de développement local ; l'interface avec les directions sectorielles de la Ville, des régions et des services de l'Etat ; l'animation de groupes de travail, l'organisation de séminaires de formation d'acteurs au pôle ressources de la D.P.V.I. ; la participation aux instances de la Ville : agenda 21 et plan climat.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à la conduite de projets partenariaux ;

N° 2 : connaissance des domaines concernés ;

N° 3 : capacité d'animation de réunions et de prise de parole en public.

CONTACT

Claude LANVERS — Bureau 504 — 6, rue du Département, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 26 69 00 — Mél : claude.lanvers@paris.fr.

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17917.

LOCALISATION

Direction des Affaires Scolaires — DASCO — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Accès : métro Sully Morland ou Bastille.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) du contrôle de gestion et des indicateurs de pilotage.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Directrice des Affaires Scolaires.

Attributions : 1) La Direction des Affaires Scolaires. Elle a pour tâche d'assurer sur Paris (Ville et Département) les missions : d'accueil scolaire (construction, entretien, fonctionnement d'environ 800 écoles et établissements scolaires) ; de gestion des activités périscolaires (interclasse, garderies, activités du soir, centres de loisirs, restauration scolaire) ; et celles que Paris a souhaité exercer dans le domaine de l'enseignement supérieur (notamment la mise en œuvre de la convention Université du

Troisième Millénaire) ; 2) Contenu du poste : au-delà du contrôle de gestion proprement dit, il s'agit d'imaginer et de mettre en place les indicateurs de pilotage permettant d'aider à la prise de décisions, d'améliorer les indicateurs d'objectifs et de moyens (tableaux de bord) : le responsable du contrôle de gestion élabore des tableaux de bord d'indicateurs de pilotage concernant l'ensemble des activités du premier degré, destinés à chacun des vingt maires d'arrondissement, en charge depuis la mise en place de la Loi PML à Paris des dépenses de fonctionnement et d'entretien des écoles ; il assure le suivi des dépenses de vacations en liaison avec les échelons déconcentrés de la direction dans le but de rationaliser la gestion des embauches de personnels ; il est le correspondant pour la direction d'un outil de suivi de l'ensemble des opérations d'investissement. Avantage du poste : vision large sur le fonctionnement et l'action d'une grande direction de terrain. Particularité : pas de responsabilité d'encadrement.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : capacité de dialogue et d'écoute à tous les niveaux ;

N° 2 : rigueur dans l'analyse, aptitude à la synthèse, souci d'être compris ;

N° 3 : aptitude à la lecture des budgets (mais ce n'est pas un poste budgétaire).

CONTACT

Marine NEUVILLE — Chef du bureau de gestion des personnels — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 37 69.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17866.

LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Agence de la Mobilité — 40, rue du Louvre/55210, 75001 Paris — Accès : Métro Louvre/Rivoli - RER Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) d'études en appui à la Section Politique Générale pour la mise en œuvre des services de mobilité inscrits au Plan de Déplacements de Paris (P.D.P.).

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du Chef de la Section Politique Générale.

Attributions : le titulaire du poste : contribue au développement de l'autopartage à Paris ; contribue au lancement des nouveaux projets autour du management de la mobilité, inscrits au P.D.P. : covoiturage, autolib', plans de déplacements, incitations aux véhicules propres ; est chef de projet des plans de déplacements d'entreprises, notamment pour la conception d'une cellule de conseil aux entreprises ; accompagne la réalisation du Plan de Déplacements de l'Administration Parisienne ; assure la veille internationale dans le domaine des politiques de déplacements et notamment les questions de péage urbain et de nouvelles formes de mobilité ; apporte son expertise en matière de lien urbanisme et déplacements.

Conditions particulières : formation supérieure en aménagement et transports. Pratique de l'anglais.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation supérieure en aménagement et transports. Pratique de l'anglais.

Qualités requises :

N° 1 : travail en équipe projet ;

N° 2 : expérience dans le domaine des transports ;

N° 3 : rédaction de rapport d'études.

Connaissances particulières : capacité d'analyse et de synthèse.

CONTACT

François PROCHASSON — Chef Section Politique Générale — Bureau E 33 — Agence de la Mobilité — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 40 28 73 08 — Mél : francois.prochasson@paris.fr.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 17804.

LOCALISATION

Direction de la Propreté et de l'Eau — STEA, Section de l'Assainissement de Paris (S.A.P.), Division Gestion des Flux (D.G.F.) — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris — Accès : Métro Alésia ou RER Denfert Rochereau.

NATURE DU POSTE

Titre : relais en prévention de la Division Gestion des Flux.

Contexte hiérarchique : rattaché au chef de la Division Gestion des Flux.

Attributions : — Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité à la Division Gestion des Flux (environ 140 agents), et plus globalement à la S.A.P. ; Etablissement des arbres des causes suite à accidents du travail, et suivi des actions qui en découlent ; Suivi des actions issues des remarques du registre hygiène et sécurité ; Actualisation de l'évaluation des risques professionnels ; Participation à la rédaction et l'actualisation des consignes hygiène et sécurité ; Sensibilisation, formation des agents sur des thèmes particuliers liés à l'hygiène et à la sécurité ; Force de proposition et d'amélioration en matière H&S (participation groupes de travail) ; Participation active à la démarche qualité - sécurité - environnement de la S.A.P. (rédaction de procédures, auditeur interne, sensibilisations, ...) ; Expert pour tout ce qui concerne l'H&S ; Veille réglementaire.

Conditions particulières : descentes occasionnelles dans le réseau d'assainissement parisien souterrain (vaccinations tétanos, hépatite B, leptospirose obligatoires).

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation en hygiène-sécurité environnement et ergonomie du travail (DUT).

Qualités requises :

N° 1 : autonomie et organisation ;

N° 2 : capacités d'animation et de communication ;

N° 3 : dynamisme.

Connaissances particulières : logiciels bureautiques classiques.

CONTACT

Bertrande BOUCHET, Ingénieur ST, Responsable de la D.G.F. — Section de l'assainissement de Paris — Division Gestion des Flux — 27, rue du Commandeur, Paris 14^e — Téléphone : 01 44 75 21 95 — Mél : bertrande.bouchet@paris.fr.

Le Directeur de la Publication :
Nicolas REVEL